

① Meul GIRARD FRANCK

Hélène JOUANNEAU

---

**De:** FrAnCk girard <girard-franck@hotmail.fr>  
**Envoyé:** vendredi 14 avril 2023 16:05  
**À:** Urbanisme BOURG D'OISANS  
**Objet:** Décharge vallée du veneon

Bonjour, je vous écris ce mail suite à l'information reçue concernant la décharge dans la vallée du véneon.

Je souhaite naturellement faire part de mon opinion en m'opposant à ce projet, comme demandé dans ce courrier précédent. En espérant que le bon sens prenne le dessus afin de préserver notre vallée.

Cordialement

Franck Girard,

② Héli Simon Lavaud

Hélène JOUANNEAU

---

**De:** Simon L <simlgrave@gmail.com>  
**Envoyé:** dimanche 16 avril 2023 10:11  
**À:** Urbanisme BOURG D'OISANS  
**Objet:** avis décharge vallée du Vénéon

Bonjour,

Habitant de Venosc, je vous écrit cet e-mail, afin manifester mon avis négatif concernant la décharge de déchets inertes aux Ougiers. En effet cela ne profite qu'a l'entreprise Dode et porte un préjudice très important à notre vallée et à l'Oisans au niveau environnementale et humain. Je suis donc formellement opposé à ce projet.

Cordialement.  
Simon Lavaud

① Courriel reçu le 14 avril 2023 de M. Franck GIRARD

② Courriel reçu le 16 avril 2023 de M. Simon LAVARD

③ Le 17/04/2023 - M<sup>me</sup> VANDUEUSE ALAIN, habitant  
commune de VENOSÉ

1<sup>ère</sup> remarque : Si le territoire de l'Oisans a besoin d'un lieu de stockage pour ses déchets inertes des chantiers de stations, il est nécessaire que les élus et élus locaux réfléchissent réellement aux différentes alternatives possibles sur son territoire et c'est flagrant à la consultation du dossier que cette réflexion n'a pas été faite !

Flagrant, parce que le choix du site est une aberration écologique : au coeur d'une zone protégée, à l'entrée du Parc National des Ecrins, d'un espace Natura 2000 et d'une zone humide protégée sur la rive droite du Vénéon.

Flagrant, parce que tous les habitants de la vallée avec leur bon sens montagnard et la connaissance du terrain, savent qu'il ne faut pas toucher à la déclivité d'un terrain, d'autant plus au pied d'une montagne et en bordure de rivière ! La stabilité sur cette zone est assurée naturellement par une végétation forestière qui gère naturellement l'infiltration des eaux pluviales et évite toute ruisselle

Sur les plans topographiques dans le dossier, nous pouvons visualiser que l'emplacement proposé pour ce projet est une obésité car il perturberait l'équilibre naturel de zone au cœur d'un environnement protégé.

Ces remarques nécessitent que le Commissaire. En outre, il faudrait connaître le terrain en se rendant sur le site et demander avis auprès d'experts compétents en matière d'écologie et d'environnement.

Je pense à l'IRMA (Institut de Risques Naturels) et à CERMA (surveillance des mouvements sismiques sur le massif Alpin) et à l'ARRA<sup>2</sup> (Association Rivière Rhône Alpes Nord).

Par ailleurs, ce projet va à l'encontre des règles de bonne conduite demandées dans le PADD (Projet d'Aménagement pour le Développement Durable) et il est en contradiction avec le cadre réglementaire du code de l'environnement.

Vu le cahier des charges du ICPE, je n'ose pas croire que les autorités compétentes puissent autoriser l'ouverture d'une ISSi à cet emplacement.

Toutes ces remarques m'amènent à attirer l'attention des élus locaux afin qu'ils réfléchissent à d'autres lieux de stockage sur le territoire de l'Oisans. Des solutions existent (la réouverture de l'exploitation de la carrière des Ouziers, permettant d'accueillir les déchets inertes ...).

L'intérêt d'un contrat d'une entreprise privée ne doit pas primer sur l'intérêt général. ②



④ M. FRANCIS DURAND

Hélène JOUANNEAU

---

**De:** Francis Durand <francis.durand@free.fr>  
**Envoyé:** mardi 18 avril 2023 12:00  
**À:** Urbanisme BOURG D'OISANS  
**Objet:** Enquête publique concernant le projet d'installation de stockage de déchets inertes dans la vallée du Vénéon.

Bonjour,

Je vous livre par ce mail mon opinion défavorable à cette installation à cet endroit. La déclaration de projet n'est pas convaincante.

- Ce lieu actuellement classé « secteur naturel et forestier » n'est pas adapté à une décharge, même de déchets inertes. Cet espace est classé ZNIEFF type II. Ce qui n'est pas mentionné dans la déclaration. La zone concernée par l'emprise du projet abrite 19 espèces protégées d'oiseaux dont trois font l'objet d'une attention particulière à l'échelle nationale
- La commune du Bourg d'Oisans, qui se vante à juste titre (dans la déclaration de projet) de posséder un « haut vallon sauvage au Sud du territoire communal composé d'espaces naturels renommés » abîmerait ainsi le vallon du Vénéon.
- La RD530, d'intérêt touristique reconnu, serait empruntée par de nombreux poids-lourds supplémentaires, toute l'année.
- En tant que propriétaire d'une résidence à Venosc, et donc utilisateur régulier de cette route, en voiture ou à vélo, je trouve que ce projet rendrait cette RD530 trop accidentogène.
- La commune du Bourg d'Oisans possède de nombreux autres emplacements en fond de vallée, moins sauvages et plus discrets.

Je vous prie de bien prendre en compte mes remarques.

Bien cordialement,

Francis Durand



Sans virus. [www.avast.com](http://www.avast.com)

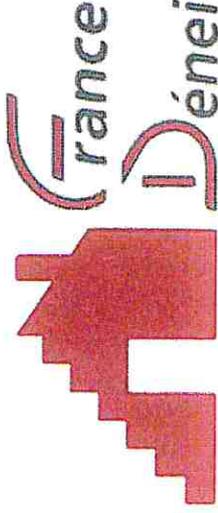
⑤

le 18/04/2023 - M. Jode Thierry  
France Deneigement  
Piece G.1.1

Thierry Monier  
Commissaire Enquêteur

## Réunion publique vendredi 31 mars à 18H

Réunion d'information publique pour la présentation de  
l'aménagement des Ougiers concernant le remblaiement  
avec des matériaux inertes provenant de l'Oisans.



Voir piece G.1.1

Contribution au registre

6

GIRARD JACQUES

Hélène JOUANNEAU

---

**De:** Girard Jacques <girard.j2@wanadoo.fr>  
**Envoyé:** mercredi 19 avril 2023 22:40  
**À:** Urbanisme BOURG D'OISANS  
**Objet:** Décharge dans la vallée du Vénéon

Madame, Monsieur,

J'ai pris connaissance d'un projet, « zone décharge » dans la vallée du Vénéon.

De nos jours comment est-il possible d'avoir un TEL projet !!!

Quotidiennement , nous avons des signaux d'alertes face à la catastrophe écologique qui s'annonce.

Que souhaitons-nous laisser à nos enfants et petits-enfants... ?

La vallée du Vénéon est chérie par nous tous, habitants et touristes. C'est un site privilégié grâce à l'effort de tous (associations, parc national des Ecrins, habitants).

Nos élus ont un rôle fort, dans le cas présent ne pas laisser faire un projet aussi dévastateur, qui plus est sur les berges du Vénéon a une encablure du lac du Lauvitel .

J'espère que la raison et la sagesse, vous guidera et que ce projet sera tout simplement abandonné.

Bien à vous

Chantal Girard

Gérante du Château hôtel de la Muzelle à VENOSC

Envoyé de mon iPhone

⑦ DUPUY Vincent

Hélène JOUANNEAU

---

**De:** Vincent DUPUY <dupuydelongfond@orange.fr>  
**Envoyé:** jeudi 20 avril 2023 07:28  
**À:** Urbanisme BOURG D'OISANS  
**Objet:** enquête publique selon arrêté numéro 055/2023 du 20/03/2023

A l'attention de M. Thierry Monier, commissaire enquêteur

Je suis propriétaire aux 2Alpes et travaille sur Grenoble dans le secteur du btp.

Mon entreprise s'efforce de travailler avec le plus de proximité tant dans le choix de nos partenaires que de la provenance et l'évacuation de nos matériaux.

L'objectif est de favoriser l'économie circulaire sur tous nos chantiers.

L'autorisation d'installer une zone de stockage des déchets inertes (ISDI) sur la commune de Bourg d'Oisans est nécessaire et a tout son sens car au delà de créer une économie circulaire dans la gestion des matériaux de l'Oisans, cette installation va limiter voir éviter la circulation de poids lourds dans la vallée et par voie de conséquences désengorger l'A480 .( zone de décharge et de matériaux d'apport) Le bilan carbone de la gestion des matériaux de l'Oisans tant au niveau de l'extraction que de leur stockage en ISDI ne pourra qu'améliorer notre qualité de vie.

Il ne serait pas concevable que cette installation ne soit pas autorisée.

Vincent Dupuy  
Immeuble Le Plebeius -34 route du petit plan  
38860 Les 2 Alpes

8

Susan McCausland

Hélène JOUANNEAU

---

**De:** Susan McCausland <smccausland@gmail.com>  
**Envoyé:** mercredi 19 avril 2023 23:22  
**À:** Urbanisme BOURG D'OISANS  
**Objet:** Re: Enquête publique portant sur la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de Bourg d'Oisans: arrêté n°315-2022 du 25/10/2022

Bonsoir,

En tant que contributeur à cette enquête, j'apprécierais avoir des commentaires sur les délibérations qui ont eu lieu.

Cordialement,

Susan McCausland BE EPA UKPA FIPTA

Mairie du Bourg-d'Oisans

20 AVR. 2023

COURRIER ARRIVÉ

On Wed, 21 Dec 2022, 20:02 Susan McCausland, <smccausland@gmail.com> wrote:

Monsieur Léon SERT - commissaire enquêteur-  
Mairie de Bourg d'Oisans

Mes soumissions sont jointes.

Cordialement,  
Susan McCausland

Michael Allen

Hélène JOUANNEAU

---

De: Michael Allen <michaelallen410@gmail.com>  
Envoyé: vendredi 21 avril 2023 18:18  
À: Urbanisme BOURG D'OISANS  
Objet: LA DÉCHARGE DANS LA VALLÉE DU VÉNÉON

A l'attention Mrr Guy Verney:

Je suis britannique mais j'habite à Vénosc ; Je ne suis pas né ici et aucun de mes ancêtres n'est enterré ici - mais ce n'est pas important. C'est l'avenir qui est important. Je veux que mes petits-enfants et, éventuellement, mes arrière-petits-enfants, voient la Vallée du Vénéon dans toute sa splendeur. Je veux qu'ils admirent le paysage montagneux spectaculaire, soient témoins de la faune vibrante de la vallée, parcourent les nombreux sentiers ici et découvrent la flore colorée et parfumée. Je veux qu'ils comprennent parfaitement pourquoi mon partenaire et moi avons choisi de vivre ici.

Cet avenir est maintenant menacé par un projet de dépotoir dans une région d'une beauté naturelle exceptionnelle. Je comprends la nécessité d'un tel dépotoir, mais il pourrait sûrement être situé dans un endroit où il ne gâchera pas le paysage.

Je vous exhorte à envisager des sites alternatifs pour ce dépotoir et à préserver l'avenir pour les générations à venir.

Cordialement,  
M. Michael Allen  
Venosc  
38520

... de la collection

fait le 12/04/23.

B. UBERER

- ④ Courriel reçu le 18/04/2023 de M. Francis DURAND
- ⑤ Document reçu le 18/04/2023 de M. DODÉ Thierry  
Sté France Développement Réunion publique du Vend 31/03/23
- ⑥ Courriel reçu le 19/04/2023 de M. GIRARD JACQUES
- ⑦ Courriel reçu le 20/04/2023 de M. DUPUY Vincent
- ⑧ Contribution Susan McCausland reçu 20/04/2023
- ⑨ Courriel reçu le 21 avril 2023 - Michael Allen.
- ⑩ Le 24 avril 2023 d'Assimien Puce  
Je suis Assimien Puce 73 ans habitant à Venon et descendant  
de Pierre Gaspard, ancien guide de Haute-Montagne à Saint  
Christophe en aisans  
En respect pour nos anciens, je suis contre ce projet de  
stockage de déchets dans la vallée de Venon  
Il y a d'autres solutions dans l'airain.  
Puce Assimien
- ⑪ Courriel reçu le 24/04/2023 HUGUES TARRON

Hélène JOUANNEAU

(H)

HUGUES MARRON

**De:** marronhugues@marronbtp.fr  
**Envoyé:** lundi 24 avril 2023 19:07  
**À:** Urbanisme BOURG D'OISANS  
**Cc:** thierry.dode@groupe-dode.fr  
**Objet:** modification PLU

Monsieur le commissaire enquêteur

-

Je suis propriétaire d'un chalet à l'Alpes d'Huez pour faire de la location. Je suis très inquiet quand je vois les bouchons sur la route d'accès aux stations. Le tourisme ne doit pas souffrir des liaisons difficiles entre Grenoble et l'Alpes d'Huez.

Monsieur le commissaire enquêteur, je vous écris pour vous dire que je suis pour la modification du PLU concernant l'installation d'un dépôt de matériaux définitif dans la vallée de Vénéon. Ne laissons pas les apprentis écologistes bloquer les projets d'intérêt public.

Bien cordialement

- Hugues MARRON  
114 Route d'Huez  
38750 l'Alpes d'Huez

12

Alexis RAYBAUDI

Hélène JOUANNEAU

---

**De:** alexis.raybaudi@gmail.com  
**Envoyé:** mardi 25 avril 2023 18:03  
**À:** Urbanisme BOURG D'OISANS  
**Objet:** Projet ISDI

Bonjour,

Je suis habitant à Vizille et je fais régulièrement des aller-retour entre Vizille et Le Freney d'Oisans. Concernant l'enquête publique du projet ISDI de l'entreprise Gravier je soutiens ce dernier. Je pense que le projet va aider à réguler la circulation et apportera également une diminution de l'empreinte carbone des poids lourds.

Bien cordialement

Raybaudi Alexis

Reçu le 26/04/2023 Collatif citoyen de la Vallée du Véron  
13  
Page 6.1.2 du Registre (Site Fraire)



**Projet d'installation de stockage de  
déchets inertes** aux lieux-dits «Madelay»,  
«Pont escoffier» et «Les Ors»

20/04/2023

14

Reçu en Permayeu  
le 28/04/2023

M. Patrice PICCA

28 RD 1091

La Paute

38520 Bourg d'Oisans

06 81 73 19 32

Patrice.picca@gmail.com

A Bourg d'Oisans

Le 28 avril 2023

Né et résident à Bourg d'Oisans depuis 63 ans, c'est dans le cadre du respect et du devenir environnemental de la plaine de Bourg d'Oisans que je souhaite me prononcer dans l'enquête publique de modification du PLU.

La situation actuelle ne pouvant perdurer il est primordial que le canton de Bourg d'Oisans se dote d'une ISDI.

En effet en l'état actuel des choses, ce type de matériaux devrait être évacué au-delà de l'anneau grenoblois, ce qui n'est pas forcément le cas aujourd'hui occasionnant des décharges anarchiques non contrôlées dans l'ensemble de la plaine y compris en milieu humide.

Ceci étant inadmissible tant sur le plan écologique qu'économique.

Dans ces types de dépôt non contrôlés, nous ne sommes pas à l'abri d'enfouissement de matériaux dangereux notamment pour la nappe phréatique.

A la suite de la lecture des différents documents annexés à la présente enquête (documents France Déneigement et documents « opposants au projet ») nous pouvons apprécier de façon tangible la comparaison « bénéfiques/risques » et ainsi se prononcer que de façon favorable au projet décrit.

Le retour d'expérience des différents projets portés par le passé par l'entreprise France Déneigement confirme son sérieux et son savoir faire sur ce type d'opération et limite toute crainte légitime.

Fait pour valoir ce que de droit,



15

Hélène JOUANNEAU

---

**De:** sue collyer <sue.collyer23@gmail.com>  
**Envoyé:** vendredi 28 avril 2023 09:04  
**À:** Urbanisme BOURG D'OISANS  
**Objet:** Décharge dans la vallée du vénéon

J'écris pour exprimer mon inquiétude quant à l'impact qu'un projet de dépotoir aura sur l'avenir de la vallée du Vénéon. Le changement climatique nous a tous rendus conscients de notre environnement et il ne peut être juste de défricher une zone de forêt (la taille de six terrains de football, je crois) en bordure d'un parc national et de la transformer en dépotoir:

Il détruira des arbres indispensables qui contribuent à atténuer le changement climatique,  
Il détruira l'habitat de nombreuses plantes et animaux,  
Cela entraînera une pollution sonore et particulaire,  
Il augmentera la circulation sur un itinéraire fréquemment utilisé par les cyclistes.

Il y a sûrement un autre endroit, plus proche du Bourg d'Oisans, ou un site qui pourrait être agrandi, que cette décharge pourrait être placée avec moins d'impact sur l'environnement en général et sur l'avenir de notre planète en particulier.

Cordialement

Susan Collyer  
16, Place du Sellier  
Vénosc

16

**Marie-Hélène BELLE**

---

**De:** Dominique MALLARD [dominiquemallard@orange.fr]  
**Envoyé:** vendredi 28 avril 2023 18:35  
**À:** Urbanisme BOURG D'OISANS

Bonjour,

Je travaille avec mes enfants qui sont propriétaires d'une boulangerie pâtisserie à Grenoble, et de ce fait je descends 5 fois par semaine pour les aider. Ces jours ci, je subis malheureusement les bouchons sur Vizille, qui parfois même bloquent la circulation jusqu'à Gavet. Comment envisager que cela empire avec encore plus de camions dans le trafic ?

De ce fait, je suis favorable à la modification du PLU de Bourg d'Oisans, pour l'ouverture d'une décharge inerte sur la commune de Bourg d'Oisans.

Cordialement.

Dominique Mollier  
530 rue des Passeaux  
38750 Alpe d'Huez



**Marie-Hélène BELLE**

---

**De:** Marie-Andrée Harmuth [ma.harmuth@efco.fr]  
**Envoyé:** vendredi 28 avril 2023 20:09  
**À:** Urbanisme BOURG D'OISANS  
**Objet:** à l'attention de M. Monier

Monsieur Monier, commissaire enquêteur,

Nous roulons beaucoup sur la route entre Grenoble et les 2 Alpes où nous sommes propriétaires de chalets et appartements.

Nous sommes très favorables à la modification du PLU, qui permet l'ouverture d'une décharge ISDI. Il ne faut pas rajouter de camions sur la route entre Bourg-d'Oisans et Grenoble pour transporter les matériaux qui viennent des stations de ski. Il faut absolument pouvoir les stocker dans l'Oisans.

Nous vous remercions pour votre compréhension

Cordialement

Marie Andrée et Patrick Harmuth

Caroline Purkhardt  
Lauvitel Lodge  
10 Chemin du Lauvitel  
Vénosc  
38520 Les Deux Alpes



18

Monsieur le Maire  
Mairie de Bourg d'Oisans  
38520 le Bourg d'Oisans

Dimanche 30 avril  
suite à mon assistance à l'Enquête Publique le 28 avril 2023

**Concerne l'enquête publique portant mise en compatibilité du PLU de la commune de Bourg d'Oisans et surtout le projet de décharge de matériaux inertes à Pont Escoffier, Madelay et les Ors.**

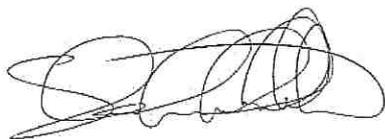
A l'intention de Monsieur le Maire et toute personne concernée et décisionnaire :

Lauvitel Lodge, dont je suis propriétaire, est un lieu dédié au ressourcement au cœur de la nature. Je viens d'y construire un bâtiment remarquable afin que son activité soit encore plus engagée dans le développement durable et qu'elle contribue à créer un lien plus proche entre la nature d'une part et les entreprises d'autre part. A ce titre, le projet de décharge nommé ci-dessus m'inquiète tout particulièrement.

- Les hameaux de les Gauchoirs, Les Ougiers, les Escalons et la Danchère sont très proches du site de projet. L'impact sur tous ces hameaux sera sérieux, et cela n'est pas de tout mentionné dans l'étude.
- Ma préoccupation principale est le bruit, sachant qu'à cet endroit de la vallée les montagnes forment un cirque où les bruits résonnent tout particulièrement. Lorsque la carrière fonctionnait, nous entendions les camions, les mouvements de matériaux, et surtout tout le traitement de ces derniers.
- Le site est fragile, en pente raide au-dessus du Vénéon. Avec la pluie et le ruissellement, le risque de pollution du Vénéon par les contenus inconnus des matériaux est vraiment à considérer.
- Ce projet implique la destruction de vieux arbres et perturbera toute la flore et la faune locales, alors que d'autres sites à proximité déjà dévastés pourraient recevoir ce projet. En plus, ce sont les arbres qui gardent en sécurité ces pentes raides.
- La vallée du Vénéon et surtout le Lac Lauvitel dans le Parc de Écrins est une zone naturelle protégée attirant de très nombreux touristes dans la nature préservée. Avec la proximité de la voie verte et du Lac du Lauvitel, le projet de décharge à l'endroit prévu va à l'encontre des valeurs de ces sites.
- Placer ce projet dans cette vallée où la nature n'est pas encore trop impactée par l'homme aura des conséquences catastrophiques à long terme. Il m'apparaît incongru, incohérent et irrecevable pour l'humanité aussi bien que pour l'environnement.

Je sais qu'il existe d'autres éléments de préoccupation. Dans ce courrier, je souligne les points les plus importants de mon point de vue et de celui de mon entreprise.

Le plus important est de respecter les valeurs principales des habitants et touristes de la vallée du Veneon : Le Paix, la tranquillité et la beauté de la nature sauvage. Surtout pendant la saison d'été. Ne détruisons pas ce que les gens cherchent, de plus en plus.



Caroline Purkhardt

Addendum :

Il y a d'autres options qui peuvent être envisageables : *par exemple*, chaque station pourrait être responsable de ses propres déchets, ce qui les rendrait plus vigilantes, attentives et responsables par rapport à leurs décisions de constructions et autres. Cela diminuerait les kilométrages des camions. Ce serait probablement plus difficile pour l'entreprise de gérer plusieurs sites, mais il en découlerait d'autres avantages.

**Marie-Hélène BELLE**

---

**De:** Guy Verney  
**Envoyé:** mardi 2 mai 2023 10:53  
**À:** Urbanisme BOURG D'OISANS  
**Objet:** TR: ENQUETE PUBLIQUE

---

**De :** Guy Verney [<mailto:g.verney@ccoisans.fr>]  
**Envoyé :** mardi 02 mai 2023 10 :53  
**À :** Urbanisme BOURG D'OISANS  
**Objet :** TR: ENQUETE PUBLIQUE

Monsieur le commissaire enquêteur  
Bonjour

Je suis favorable à la modification du PLU du Bourg d'Oisans et à la création d'une dépose de matériaux inerte pour plusieurs raisons.

Notre territoire est sous la menace constante de lave torrentielle que nous devons évacuer et nous n'avons aucun lieu de stockage,

ni les ressources financières pour les acheminées sur des décharges au nord du département.

L'Oisans doit son économie à une activité touristique importante avec une forte fréquentation routière entre la métropole grenobloise et notre territoire,

Il serait contradictoire d'accentuer ce trafic par des poids lourds à une période où nous travaillons à la bonne mise en place de la ZFE entre l'Oisans et la métropole.

La communauté de commune de l'Oisans s'est engagée dans un plan de mobilités décarbonés dans le cadre de notre futur schéma de cohérence territorial.

De nombreuses réhabilitations sont également prévues sur notre territoire, nos populations ne comprendraient pas l'évacuation de ces matériaux sur des sites extérieurs engendrant des surcoûts, voir l'annulation de ces travaux et le risque de se trouver avec des nouvelles friches immobilières.

Je vous remercie de bien vouloir prendre en compte mes observations.

**Guy VERNEY**  
Président  
[g.verney@ccoisans.fr](mailto:g.verney@ccoisans.fr)  
Communauté de communes de l'Oisans  
1 bis rue Humbert BP 50 - 38 520 Le Bourg d'Oisans  
Secrétariat : 04 58 00 22 24  
[www.ccoisans.com](http://www.ccoisans.com)



Monsieur Boun Ameh  
Hameau de la Ville  
38520 VEHOS

(20)

C'est vrai qu'une manière ou d'une autre il faut  
bien traiter ces déchets

mais n'y a-t-il pas une autre ALTERNATIVE!...  
je pense au traitement des déchets tels que  
Béton briques carrelages et autres du même  
Type.

Le recyclage existe en France de nombreux  
exemples existent.

de plus ces projets sont aidés, accompagnés  
par l'ADEME et la région.

L'avantage est que les volumes sont de l'ordre  
de 3. donc STORAGE marche et rentabilise  
plutôt que de dire non sans solution  
je suggère une réflexion

Avec STORAGE sur le chemin des ougny

Bien cordialement

Boun Ameh

Madame Adjerit  
Hameau de Venose

**Marie-Hélène BELLE**

**De:** accueil  
**Envoyé:** jeudi 4 mai 2023 09:57  
**À:** Urbanisme BOURG D'OISANS  
**Objet:** TR: Projet ISDI

**De :** Alain Vandeveldelde [<mailto:avandeveldelde0@gmail.com>]  
**Envoyé :** mercredi 3 mai 2023 21:05  
**À :** accueil <[accueil@mairie-bourgdoisans.fr](mailto:accueil@mairie-bourgdoisans.fr)>  
**Cc :** [marie.questiaux@isere.fr](mailto:marie.questiaux@isere.fr); [mnoelle.battistel@orange.fr](mailto:mnoelle.battistel@orange.fr); thierry monier <[thmonier@yahoo.fr](mailto:thmonier@yahoo.fr)>  
**Objet :** Re: Projet ISDI

Le mer. 3 mai 2023 à 14:10, Alain Vandeveldelde <[avandeveldelde0@gmail.com](mailto:avandeveldelde0@gmail.com)> a écrit :

Groupe ISDI: petit collectif d'habitants de la vallée du Vénéon opposés au projet d'Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI)

À l'intention de: Monsieur le Maire de Le BOURG d'OISANS et ses Conseillers Municipaux

Bonjour,

Nous vous faisons part de notre support PowerPoint présenté lors de notre réunion publique le 21 avril 2023, afin d'informer et d'échanger sur le projet d'ISDI dans la vallée du Vénéon. Cette initiative citoyenne a réuni plus de 60 personnes de la vallée. Après une présentation visuelle, nous avons eu un temps d'échanges où des questions ont pu être posées directement au porteur du projet, présent dans la salle.

À la fin de cette réunion où les participants ont pu s'exprimer librement, nous avons recueilli spontanément 50 signatures à la pétition citoyenne d'opposition au projet.

À ce jour, cette pétition prend de l'ampleur localement et suscite beaucoup d'incompréhension de la part des signataires notamment sur l'emplacement proposé pour cette ISDI...

Par ailleurs, une pétition en ligne contre ce projet a recueilli présentement un premier palier de 1000 signatures accompagnées de multitudes soutiens et de commentaires argumentés que nous remettrons au commissaire/enquêteur à la fin de l'enquête publique le 12 mai 2023.

Nous attirons votre attention devant ce constat de mobilisation grandissante que vous ne pouvez plus ignorer.

Il est très surprenant que les élus du territoire acceptent un projet unique d'une entreprise privé sans autre alternative pour répondre à un besoin d'intérêt général public!

Des alternatives sont possibles si nous prenons la peine d'y réfléchir, c'est pourquoi nous interpellons votre responsabilité d'élus et vous demandons de prendre en compte les alternatives de sites possibles sur le territoire de l'Oisans.

Élément nouveau au dossier, la réouverture annoncée par la presse locale de la carrière du Peuye aux Ougiers qui permettra dès cette année de répondre aux besoins économiques du territoire en matière de matériaux et de gestion de déchets inertes. Ce projet d'ISDI n'a donc plus aucune légitimité présentement et dans les années à venir!

La procédure de l'enquête publique en cours permet à tous, citoyens et élus, de prendre connaissance du dossier. Nous avons pu constater à la lecture de celui-ci que l'Autorité environnementale émet des réserves

quant au choix du site proposé (qui oblige de changer une zone Naturelle et forestière en zone pouvant accueillir des déchets) au cœur d'un environnement protégé et au manque de propositions alternatives...

Notre support de présentation (ci-joint) propose des alternatives et des éléments de réflexion à la gestion des déchets sur l'Oisans.

Soyez convaincu de notre posture citoyenne dans cette procédure de concertation en cours et de notre souci à trouver des solutions raisonnables qui prennent en compte à la fois l'économique et le respect de l'environnement.

Nos salutations les meilleures,

Pour le groupe ISDI,  
Alain VANDEVELDE

De: Sylvaine Porcheron [sylvaine.porcheron@sp-avocat.com]  
Envoyé: vendredi 5 mai 2023 12:33  
À: Urbanisme BOURG D'OISANS  
Objet: enquête publique modification PLU zone lieudit Madelay, Pont Escoffier et les Ors

Bonjour,

Je suis amenée à vous faire part de mon opposition au projet de modification du PLU visant à transformer la zone actuellement classée N en zone pouvant accueillir une ISDI.

Je suis gérante d'une SCI (SCI LES ROCHERS VENOSC) qui a fait construire récemment un chalet situé route du Collet à Venosc destiné uniquement à l'occupation de ses associés, mon mari et moi-même et nos deux enfants.

Nous occupons ce chalet plus de six mois par an.

Nous avons choisi cet emplacement, certes pour la facilité d'accès avec la station des DEUX-ALPES, mais surtout pour la beauté de la vallée du Vénéon, la tranquillité du site, la possibilité de pratiquer en toute tranquillité la randonnée et le vélo.

Or, la transformation du site concerné en déchetterie ne manquera pas d'impacter profondément et négativement l'attractivité de la vallée du Vénéon :

- Destruction d'arbres magnifiques et appauvrissement de l'environnement naturel de la route d'accès au Parc des Ecrins,
- Nuisances en termes de bruit, d'empoussièrement qui vont nécessairement perturber la pratique de la randonnée dans cette région et l'agrément de la voie verte,
- Et accroissement considérable du trafic de camion qui devrait s'établir à 120 camions par jour, selon ce qui a été reconnu verbalement par un salarié de FRANCE DENEIGEMENT lors de la réunion publique du

21 avril 2023 organisée par France DENEIGEMENT.

Or, ces nuisances vont se cumuler avec :

- L'exploitation de la carrière d'Auris qui génère déjà un trafic de camions qui impacte le début de la D530
- L'exploitation de la carrière des Ougiers qui ne peut que générer un trafic de camions considérable et des nuisances importantes de bruit et de poussière.

Donc, autoriser la création d'un troisième site industriel, sur cette même départementale qui conduit au Parc des Ecrins, revient à faire subir aux habitants de Vénosc, de Saint-Christophe, un ensemble de nuisances qui constituent une rupture d'égalité devant les charges publiques.

En admettant même que la création de la déchetterie relève de l'intérêt général – ce qui est discutable et discuté – il est inadmissible de faire supporter aux seuls habitants de la Vallée du Vénéon la charge de subir les conséquences du développement immobilier des stations de ski de l'Oisans.

En l'espèce, l'intérêt économique du développement de l'activité de construction des stations de ski vient entraver le développement économique des villages de la vallée du Vénéon : clairement, qui peut penser que la pratique du vélo – qui est un aspect déterminant de l'activité des villages et de Bourg d'Oisans - ne sera pas remise en cause par le défilé de centaines de camion sur cette route étroite ?

Qui peut penser que la pratique des la randonnée ne sera pas impactée par les bruits, la poussière et la destruction de l'environnement découlant de la déchetterie ?

En conclusion, cette modification du PLU ne doit pas voir le jour. J'ajoute que je m'oppose également à ce que la déchetterie soit déplacée sur la carrière des Ougiers – même si cela pourrait apparaître comme un moindre mal – car le trafic de camions supplémentaire, les bruits et la poussière viendront toujours se surajouter à ceux découlant de l'exploitation de la carrière.

Un autre emplacement, extérieur à la D 530 doit être trouvé.

Cordialement,

Sylvaine PORCHERON-GLAIGEVITCH  
Gérante SCI LES ROCHERS VENOSC  
0619558099

23

**Marie-Hélène BELLE**

**De:** stephane sauvebois [steph.sauvebois@hotmail.fr]  
**Envoyé:** samedi 6 mai 2023 08:42  
**À:** Urbanisme BOURG D'OISANS  
**Objet:** Avis enquête publique site déchets inertes



Objet : Avis à l'enquête publique concernant les déchets inertes à Pont Escoffier sur la commune de Bourg d'Oisans.

Mr le commissaire enquêteur,

Vouloir installer une zone de dépôt de déchets inertes à la porte d'entrée d'une des plus belles vallées de l'Oisans, au cœur du parc national des Ecrins, à proximité immédiate du Vénéon et à moins de 100 M des captages d'eau potable me paraît inconcevable.

Par infiltration et ruissèlement, les matières polluantes due aux différents engins qui travailleront sur place ainsi qu'aux différentes matières déposées vont directement polluer le cours d'eau, et quelle image désastreuse pour nos habitants et touristes qui vont fréquenter les berges de ce torrent !

Comment comprendre que ce milieu boisé entouré d'un réservoir de biodiversité riche est été choisi pour cette implantation alors que d'autres possibilités existent dans d'autres lieux moins impactants pour la faune, la flore, le tourisme et la vie des habitants qui habitent à proximité.

Les différentes carrières de l'Oisans déjà impactées, ne peuvent-elles pas accueillir cette ISDI ?

Merci d'inscrire mon opposition à ce projet.

Bien à vous

Stéphane Sauvebois

Envoyé à partir de [Outlook pour Android](#)

24

ARRIVÉ LE  
19 MAI 2023  
URBANISME

**Marie-Hélène BELLE**

**De:** Julien Lafaille [julien.lafaille@gmail.com]  
**Envoyé:** samedi 6 mai 2023 13:24  
**À:** Urbanisme BOURG D'OISANS; contact@mairie-bourgeoisans.fr  
**Objet:** Fwd: Décharge ISDI aux Ougiers

Bonjour,

Je note que mon avis ci-dessous n'a pas été ajouté à la pièce 6.1 du dossier en question. Pouvez-vous s'il vous plaît faire le nécessaire ?

Merci,

Julien Lafaille

----- Forwarded message -----

**From:** **Julien Lafaille** <julien.lafaille@gmail.com>  
**Date:** Fri, Apr 21, 2023 at 1:05 PM  
**Subject:** Décharge ISDI aux Ougiers  
**To:** <urbanisme@mairie-bourgeoisans.fr>  
**Cc:** <nonaladecharge@gmx.fr>

Bonjour,

Je vous écris pour exprimer mon opposition à la modification du PLU en faveur de l'implantation d'un site ISDI dans la vallée du Vénéon. Le concept est une aberration écologique, et les multiples rapports émanant d'institutions environnementales confirment cette analyse.

Je vous invite également à examiner les prémisses de l'argumentaire derrière le projet : qu'il n'y a plus de site où mettre des déchets de terrassement, construction ou démolition. Une large fraction des futurs déchets en question proviendra de projets immobiliers en stations et en particulier de la construction de résidences pour riches et ultrariches, qui auront vocation à n'être occupées que quelques semaines par an. L'intérêt général évoqué pour justifier la modification du PLU ne fait donc que galvauder le terme.

Au vu des multiples crises environnementales existentielles qui ne font que commencer à impacter l'Oisans, il est plus que temps de faire évoluer la logique de développement économique actuelle et de se concentrer sur la résilience et la sobriété. Je comprends bien qu'une partie de la population locale gagne sa vie (inégalement) grâce à ce modèle mais il n'en est pas moins voué à disparaître à court terme de gré ou de force, avec le bouleversement des conditions climatiques et les crises politiques, économiques et sociétales que ces bouleversements ne manqueront pas de provoquer.

Les controverses soulevées par ce projet pourraient donc être utilement mises à profit pour entamer une réflexion locale et démocratique sur le sujet, prenant en compte les intérêts privés légitimes et l'intérêt général. Pour mémoire, l'extinction de l'espèce humaine est désormais considérée possible à relativement court terme si nous restons sur la trajectoire actuelle (par exemple, dans [cet article scientifique](#)), et tout porte à croire que nous ne dévierons pas de cette trajectoire. Il serait donc pertinent que les gouvernements locaux développent leur compréhension des enjeux, et mettent en place des réflexions de long terme quant à (par exemple) la sécurité alimentaire ou énergétique (thermique en particulier) des habitants de l'Oisans. Les conditions matérielles de notre existence quotidienne pourraient être fortement altérées dans un futur proche, et ne pas considérer cette possibilité est imprudent.

Merci de votre lecture, et bien cordialement,

24

Julien Lafaille  
Enseignant-chercheur, Grenoble École de Management  
5 rue des Bergers, 38520 le Bourg d'Oisans

**Marie-Hélène BELLE**

---

25



**De:** Jacques Dumarest [jacques.dumarest@gmail.com]  
**Envoyé:** dimanche 7 mai 2023 18:09  
**À:** Urbanisme BOURG D'OISANS  
**Cc:** Jacques Dumarest  
**Objet:** Implantation ISDI aux lieux-dits « Madelay », « Pont escoffier » et « Les Ors »

Monsieur le commissaire enquêteur,

Je me permets de vous donner mon avis sur le projet d'installation de stockage de déchets inertes (ISDI) aux lieux-dits « Madelay », « Pont escoffier » et « Les Ors » sur la commune de Bourg d'Oisans.

Je suis résident depuis un an à Venosc, et je ne comprends pas le choix de ce lieu. En effet il s'agit d'une zone en surplomb du Vénéon, en limite du parc des Ecrins.

Ce projet est une atteinte à la biodiversité et à la vocation de cette magnifique vallée du Vénéon et ne peut en aucun cas être justifiée. De plus, aucune alternative n'est proposée pour la création de cette ISDI.

Je tiens donc à vous dire mon opposition à ce projet et à la nécessité de trouver un lieu qui ne mette pas en péril notre vallée.

Cordialement,

Jacques Dumarest

PS: Je soutiens et ai signé la pétition du Collectif citoyen de la Vallée du Vénéon

26



Marie-Hélène BELLE

**De:** Anne Bailly [abailly.co@orange.fr]  
**Envoyé:** lundi 8 mai 2023 19:42  
**À:** Urbanisme BOURG D'OISANS  
**Objet:** Enquête publique relative à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme pour le projet d'installation de stockage de déchets inertes dans la vallée du Vénéon

A l'attention de Mr Thierry Monier, Commissaire-Enquêteur

Suite à la lecture de l'ensemble des documents présentés sur le site de la mairie de Bourg d'Oisans, je vous adresse mes observations et mes demandes concernant ce projet afin qu'il soit appréhendé au mieux l'impact de ces stockages dans l'environnement de la vallée.

1 - Les besoins estimés en stockage de déchets inertes **datent de 2005** (cf page 17 du dossier de déclaration de projet), soit il y a 20 ans, une actualisation de ces besoins serait nécessaire. Par ailleurs, aujourd'hui la gestion des déchets inertes se réfléchit **en réemploi** plutôt qu'en stockage définitif, pourquoi cette solution n'est elle pas envisagée et dans ce cas là sur des lieux à vocation industrielle et plus accessible que la vallée du Vénéon?

2- Les éléments présentant l'insertion paysagère ne me sont pas suffisants pour comprendre l'impact paysager de ce projet.

- Pas de situation des prises de vues photographiques lointaines (p31)
- **Aucune prise de vue photographique existante depuis les Gauchoirs**
- Pas d'explication concernant les accès véhicules à la plateforme (p 137)
- Pas d'information concernant les surfaces et mesures de la plateforme : largeur et longueur depuis la route, surface de la plateforme, % de pente créée (p 136) etc.
- **Aucune échelle** n'est présentée sur les plans et schémas p 136 et 137
- **Pas de schémas 3D ou photo montage** présentant une intégration paysagère de ce stockage (sur une pente de plus de 15 m de dénivelé) : vues depuis le Vénéon, les Gauchoirs et depuis la route.
- Pas d'information sur la temporalité entre le début de la mise en stockage des déchets et la remise en état définitive du nouveau talus

Dans des documents de déclaration de projet de cette envergure, **l'ensemble de ces informations sont nécessaires.**

Vous remerciant d'avance de prendre en compte l'ensemble de mes remarques  
Bien cordialement

Anne BAILLY  
Venosc  
[abailly.co@orange.fr](mailto:abailly.co@orange.fr)  
06 13 32 51 50

27

Marie-Hélène BELLE

De: Prenom Nom [tony.delsole@orange.fr]  
Envoyé: lundi 8 mai 2023 19:24  
À: Urbanisme BOURG D'OISANS  
Objet: AVIS ISDI



Bonjour

Je suis Monsieur Del Sole Antonio et je viens donner mon avis sur la création d'une **Installation de Stockage de Déchets Inertes**.

Propriétaire et habitant au pied de Gavet dans le sens Bourg d'Oisans - Grenoble sur la commune de Livet et Gavet je viens vous faire part de mon expérience.

Quotidiennement, vu le flot de circulation, il m'est difficile d'accéder à la 1091 au plus proche

de mon habitation. Impossibilité de traverser pour me rendre à Vizille sauf en remontant Gavet

et en passant par le rond point Ferropem alors que je demeure à l'autre extrémité du hameau.

L'ajout de camion supplémentaire ne ferait qu'amplifier ce phénomène.

L'entreprise FD - GRAVIER TP s'efforce de travailler, afin d'éviter un encombrement routier avec

le plus de proximité possible concernant l'évacuation de ses matériaux.

L'objectif à atteindre est de limiter le bilan carbone et non de l'augmenter et également d'éviter pollution et nuisance.

La création de cette zone de stockage de déchets inertes sur la commune du Bourg d'Oisans a tout

son sens afin de limiter la circulation des poids lourds dans la vallée et la région Grenobloise

La vallée de la Romanche est déjà fortement impactée par la circulation créant de fort ralentissement

voir des blocages à certaines périodes de l'année.

27

L'apport de poids lourds supplémentaire, si la zone de stockage ne reçoit pas un avis favorable,

impacterait fortement l'accès à nos différentes stations, qui fonctionnent été comme hiver, qui sont l'un

des poutons économique de notre vallée et qui fait vivre l'Oisans

Ce type d'installation est à ce jour très limité dans la vallée de la Romanche, donc obligation de transporter

les déchets inertes hors de l'intercommunalité, ce qui engendre pollutions et nuisances, augmentation

du bilan carbone et tout cela au detriment de l'activité économique de notre vallée.

Le risque accidentogène au KM/Tonnes transportées devient plus important si la solution de la Création de cette zone de **Stockage de Déchets Inertes**.n'est pas retenue

Je tiens à préciser que concernant l'accidentologie et les problèmes routiers je pense

être en mesure d'avoir un avis éclairé sur ce phénomène car j'ai quitté mes fonctions depuis peu de temps

j'étais pendant 14 ans le responsable de la Brigade de Gendarmerie du Bourg d'Oisans

Je vous fais donc part **de mon avis FAVORABLE à la création de cette zone de Stockage de Déchets Inertes.**

Cordialement

Antonio Del Sole

28

**Marie-Hélène BELLE**

**De:** SARL Unicorden [unicorden@gmail.com]  
**Envoyé:** lundi 8 mai 2023 21:07  
**À:** Urbanisme BOURG D'OISANS; urbanisme@maire2alpes.fr  
**Objet:** Projet de stockage de déchets - Veneon



Bonjour,

merci de ne pas poursuivre le projet de création d'une décharge le long du Vénéon, à proximité des Ougiers et des Gauchois.

Ce sera une catastrophe pour l'environnement, le tourisme et les entreprises locales. Nous dépendons fortement du cyclotourisme et des personnes venant visiter le magnifique parc national et le lac Lauvitel.

Permettre une augmentation massive de la circulation des camions sur la route étroite et sinueuse vers le parc national des Écrins nous nuira aux propriétaires d'entreprises locales. la route deviendra très désagréable et dangereuse à parcourir à vélo. Le chemin des Gauchois n'est pas adapté aux vélos de route en raison de la traversée de la rivière. nous avons besoin d'un accès à vélo.

La promotion du lac Lauvitel en tant que destination touristique de premier plan a été extrêmement réussie, apportant des revenus supplémentaires indispensables pendant que tout le monde se remet des années covid. Création d'un dépotoir le long de ce parcours, vraisemblablement visible depuis le sentier pédestre du lac Lauvitel; serait un crime contre la nature et le commerce local.

J'inclus la mairie des Les Deux Alpes car les villages de leur commune seront massivement et négativement touchés.

Bien cordialement,

Katherine Corden  
Les Ougiers, Vénosc

**Marie-Hélène BELLE**

---

29



**De:** David Desaulty [ddesaulty@ctmo.fr]  
**Envoyé:** mardi 9 mai 2023 08:49  
**À:** Urbanisme BOURG D'OISANS

Bonjour je suis le maitre doeuve de l operation belambra 2 alpes Il faut et je suis favorable a la modification du PLU pour la realisation d une ISDI .L entreprise france deneigement et gravier TP ont le plus grand besoin d avoir la compatibilite du PLU pour pouvoir entreposer des materiaux de terrassement sur la commune de bourg d oisans secteur des ougiers

Envoyé de mon iPhone

30

ARRIVÉ LE  
/ 9 MAI 2023  
URBANISME

**Marie-Hélène BELLE**

---

**De:** FNE Isère [isere@fne-aura.org]  
**Envoyé:** mardi 9 mai 2023 09:16  
**À:** Urbanisme BOURG D'OISANS  
**Cc:** secretariat isere; DUBOIS Philippe  
**Objet:** Mise en compatibilité du PLU - décharge ISDI aux lieux dits « Madelay », « Pont Escoffier » et « Les Ors »  
**Pièces jointes:** 2023 05 04 Bourg d'Oisans Décharge Contribution FNE38.pdf

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous transmettre en PJ l'avis - contribution de FNE38 sur la mise en compatibilité du PLU - décharge ISDI aux lieux dits « Madelay », « Pont Escoffier » et « Les Ors »

Je vous remercie de bien vouloir m'adresser un accusé de réception de ce courriel

Je vous prie d'agréer l'expression de nos meilleurs sentiments

**Philippe Dubois**  
Président



**France Nature Environnement Isère**

5 place Bir Hakeim 38000 GRENOBLE // 04 76 54 82 89  
[isere@fne-aura.org](mailto:isere@fne-aura.org) // [www.fne-aura.org](http://www.fne-aura.org)



30

Grenoble le 4 mai 2023



à M. VERNEY – Maire de Bourg-d'Oisans  
1 Rue Humbert, 38520 Le Bourg-d'Oisans

E-mail : [mariehelene.belle@mairie-bourgdoisans.fr](mailto:mariehelene.belle@mairie-bourgdoisans.fr)

Contact FNE Isère : [isere@fne-aura.org](mailto:isere@fne-aura.org)

Réf. : PhD/63

Objet : Avis sur le projet « d'installation de stockage de déchets inertes (ISDI) »

Monsieur le Maire

France Nature Environnement (FNE) Isère est une fédération et une association de protection de l'environnement agréée au titre du code de l'environnement. Son objet statutaire est la protection de la nature et de l'environnement sur l'ensemble du département de l'Isère. FNE Isère fédère depuis plus de cinquante ans une quarantaine d'associations iséroises. Dans le cadre de la poursuite de son objet social, FNE Isère attache une attention toute particulière à l'intégration des enjeux environnementaux lors de l'élaboration des documents d'urbanisme ou des projets d'aménagement.

Aussi nous vous transmettons notre avis sur le projet « d'installation de stockage de déchets inertes (ISDI) » dont la date limite est le 12/05/23.

Assurés de l'attention que vous voudrez bien porter à la présente démarche, nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, à notre respectueuse considération.

Philippe DUBOIS

Président de FNE Isère



## Contribution à l'enquête publique ISDI - Vénéon Oisans Avis FNE38

(mis à jour le 04/05/2023)

La mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Bourg d'Oisans qui a pour objectif d'intégrer le projet « d'installation de stockage de déchets inertes (ISDI) » d'une capacité de 290.000 mètres cubes, pour lequel une déclaration de projet est faite, vise à démontrer l'intérêt général de cet aménagement. Pour cela, il fait l'objet d'une enquête publique afin de parfaire l'information de la population et lui donner l'opportunité de manifester ses interrogations, remarques et autres demandes. C'est donc dans ce cadre que notre association, FNE38, envoie au maître d'ouvrage la contribution ci-dessous.

Cette contribution est basée sur deux considérations générales qui orientent nos avis sur les aménagements relatifs à la montagne et qui ont déjà été exprimées dans le cadre de notre contribution au SCOT :

- L'humain n'est plus considéré au-dessus de la nature mais bien dans la nature. Ceci a des conséquences importantes comme celle de considérer que la nature n'est pas une ressource infinie au profit du seul humain
- La perte de biodiversité (estimée à plus de 70% aujourd'hui, ce qui est déjà catastrophique) engendrera la disparition de l'humain. L'objectif de restauration de cette biodiversité est donc la priorité absolue sur la planète sauf à contribuer à l'effondrement de l'humain. Or les plaines ayant été bien arrosées de pesticides et l'on en voit bien les conséquences avec la disparition des insectes en plaine, les deux principaux réservoirs restants de biodiversité sont les forêts et les montagnes. Les forêts (représentant 40 % du territoire de l'Oisans) qui sont donc un fort réservoir de biodiversité, en plaine aussi bien qu'en montagne, assurent aussi une fonction de

stockage de carbone absolument stratégique. Ces forêts doivent être absolument protégées.

L'élaboration de ce projet doit, à nos yeux, impérativement prendre en compte ces deux orientations générales, ce qui nous amène à formuler les observations suivantes:

Concernant la zone sur laquelle se situerait ce projet, qui est en surplomb du lit du Vénéon, avant le hameau des Ougiers, aux lieux-dits Pont Escoffier, Madelay et Les Ors, cette zone est constituée d'une forêt de 4,17 ha (boisement mixte) qui représente 0,4 % de la surface boisée du territoire communal. Il s'agit donc bien d'une destruction de forêt, ce qui nous semble en contradiction avec la seconde considération générale exposée ci-dessus relative à la perte de biodiversité.

Concernant la biodiversité locale et selon le collectif du Vénéon, il y aurait « des conséquences néfastes pour 280 espèces vivantes, dont 34 espèces protégées, 2 sur liste rouge et 1 d'intérêt communautaire ». Selon l'avis MRAE, « 30 espèces d'avifaune sont observées, dont 25 protégées au niveau national, une d'intérêt communautaire (Pic noir) et deux menacées sur liste rouge de l'Isère (Bouvreuil pivoin et Roitelet huppé, probablement nicheurs); 8 espèces de chiroptères (protégées) dans la zone d'étude, qui contient peu d'arbres à cavité donc peu de gîtes potentiels ». Par ailleurs, « Le site est concerné par une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (Znieff) de type II, proche du Vénéon «espace perméable aquatique» du schéma régional de cohérence écologique (SRCE), désormais intégré dans le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (Sraddet). Il est entouré de réservoirs de biodiversité ». Il est donc clair que ce site est une réserve de biodiversité à conserver à tout prix.

Concernant l'impact paysager, celui-ci n'est pas pris en considération et ceci est d'autant plus important que le projet est situé à l'entrée du Parc des écrins.

Concernant les mesures de compensation, celles-ci semblent bien pauvres au regard des enjeux : mise en place de gîtes et nioirs; conservation et gestion de boisements d'intérêt au moins équivalent au lieu-dit « La Fontenelle » (22,2 hectares dont 40 % en pessières) sur la commune nouvelle des Deux-Alpes à environ quatre kilomètres à vol d'oiseau du site de projet; veille et gestion contre les plantes envahissantes avec campagnes d'éradication; reboisement de trois hectares de talus avec des espèces indigènes pour la remise en état du site. Selon l'avis de la MRAE: « Le dispositif de suivi porte sur les impacts faune-flore du projet et sur l'efficacité des mesures de compensation, avec accompagnement scientifique et non sur la modification du PLU » ce qui semble bien insuffisant.

Concernant le bruit et selon la MRAE : « Les nuisances sonores pour l'avifaune ne sont pas abordées autrement qu'en indiquant les heures d'ouverture de l'installation, qui semblent peu cohérentes : de 7.00 à 19.00 les jours ouvrables et uniquement quand il fait jour. Les effets cumulés avec l'exploitation de la carrière proche (fragmentation des espaces, dérangements et nuisances sonores) ne sont pas traités ». Cette question du bruit et des conséquences sur les populations au sens large (humaines et animales) reste un questionnement important.

Concernant la qualité de l'air, celle ci est déjà bien dégradée dans la vallée et les pollutions et nuisances liées à la circulation et à l'exploitation de la plateforme ne feront que dégrader encore plus la qualité de l'air au préjudice des populations (au sens large, pas seulement humaines mais aussi animales: voir première considération générale en début de texte).

Concernant le risque de pollution, celui-ci ne semble pas négligeable si les déchets ne sont pas seulement du béton, des briques, des tuiles, de la céramique, du verre (liste à confirmer et garantir), mais aussi des matériaux issus de l'industrie extractive pétrolière et donc potentiellement polluants. Ce risque ne peut être admis s'agissant d'une zone entourée de réserves de biodiversité.

Concernant le recyclage, et selon la MRAE, le projet « ne donne aucune indication sur les politiques de recyclage/valorisation des déchets susceptibles de modifier les volumes à stocker ». Ce point reste donc à développer.

Concernant les synergies potentielles avec les autres carrières, la commune doit semble-t-il évacuer des matériaux du cours d'eau «le Saint Antoine» (15 000 à 20 000 m<sup>3</sup>) à la demande du RTM. La commune semble donc particulièrement intéressée par cette installation. Selon la MRAE : « Aucune solution alternative n'est présentée. Il n'est pas fait état d'hypothèses écartées. Le choix du site repose sur quatre critères, capacité du site, proximité de la carrière de l'entreprise, proximité des chantiers de l'entreprise, accès facile depuis la vallée de la Romanche, soit aucun critère environnemental ». « L'Autorité environnementale recommande de justifier le choix retenu au regard de ses incidences sur l'environnement et pas seulement au regard de considérations économiques et d'accessibilité ». Les exploitations conjointes de la carrière voisine et de l'ISDI auraient pu donner lieu à des synergies qui ne sont pas mentionnées, ni comme opportunité, ni comme impossibilité. Le besoin de stockage de déchets ne pourrait-il pas être entièrement comblé par les capacités de la carrière des Ougiers? Ne pourrait-il pas aussi être envisagé en d'autres lieux pas si éloignés (vallée de Livet-Gavet) afin de réduire les impacts de la pollution engendrée? Ce point reste donc à développer.

Concernant le trafic, le collectif du Vénéon note une augmentation considérable du trafic de camions sur une route sinueuse complètement inadaptée, sans trêve estivale ou hivernale et avec une réelle mise en danger des usagers de la D530, qui est de plus ultra fréquentée par vélos et vacanciers durant l'été. Ces points sont importants et ne peuvent être oubliés.

Concernant l'intérêt général et selon la MRAE « ce projet répond à une absence d'installation de ce type dans la vallée de la Romanche, qui oblige à transporter les déchets inertes (de l'ordre de 93 000 à 97 000 tonnes par an entre 2005 et 2010) hors de l'intercommunalité, au prix de pollutions et nuisances, et au détriment de l'activité économique de la vallée. L'intérêt général est démontré (*selon la MRAE*) ». L'intérêt général ne se résume pas à des considérations économiques qui doivent prendre le pas sur les autres enjeux. La nature n'est pas une ressource illimitée et les humains ne sont pas les seuls habitants de cette planète. L'intérêt général (au sens large de l'interdépendance désormais établie entre les humains, animaux et végétaux) reste donc à démontrer.

En conclusion, il nous apparaît que ce projet doit être revu sur l'ensemble des aspects pointés dans cet avis, aspects qui ne sauraient être exhaustifs.

Aussi, nous faisons la proposition au maître d'ouvrage de décider d'une pause permettant de mettre autour d'une table tous les acteurs concernés afin de trouver un compromis acceptable aussi bien pour les habitants que pour le porteur de projet ou pour les collectivités ou institutions publiques concernées. Dans ce cadre, FNE38 est à la disposition de la collectivité locale pour contribuer au bon aboutissement de cette perspective.

31



**Marie-Hélène BELLE**

---

**De:** Lionel Diard [lionel.diard@gmail.com]  
**Envoyé:** mardi 9 mai 2023 10:15  
**À:** Urbanisme BOURG D'OISANS  
**Objet:** Courrier à M. Thierry MONIER Commissaire Enquêteur - Enquête publique ISDI projetée aux lieux dits « Madelay », « Pont Escoffier » et « Les Ors »,  
**Pièces jointes:** Courrier Commissaire Enquêteur(V2).docx

Bonjour Monsieur le Commissaire Enquêteur,  
Je vous prie de trouver en PJ mon courrier concernant le projet d'ISDI projetée aux lieux dits « Madelay », « Pont Escoffier » et « Les Ors »,

Je vous remercie par avance pour l'attention que vous voudrez bien y porter.

très cordialement  
lionel Diard 06 76 41 54 36

31



Lionel Diard  
Le courtil, 28 Chemin du Rocher  
38 520 VENOSC  
[lionel.diard@gmail.com](mailto:lionel.diard@gmail.com)  
06 76 41 54 36

Monsieur Thierry MONIER  
Commissaire Enquêteur  
Mairie de Bourg d'Oisans  
1, rue Humbert - BP 23  
38520 Le Bourg d'Oisans

Vénosc le 5 mai 2023,

Objet : Enquête Publique - création d'une ISDI dans la vallée du Vénéon

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Etant propriétaire depuis plus de 50 ans d'une maison dans le village de Vénosc, je tenais à vous faire de mon très vif mécontentement concernant le projet d'implantation, le long du Vénéon, d'une Installation de Stockage de Déchets Inerte (I.S.D.I).

En effet, le Plan Local d'Urbanisme, au travers de l'examen du plan de Zonage du secteur d'implantation fait clairement apparaitre que l'ISDI projetée se situe à proximité des zones suivantes (voir document en PJ) :

- A 200 m au Sud d'une Zone Natura 2000 à protéger(C)
- A 200 m au Sud d'un périmètre de protection rapproché de Captage (D)
- A 300 m au Nord-Est de la Limite de la Zone cœur du Parc National des Ecrins à préserver (F) et d'une autre Zone Natura 2000 à protéger (C)
- Dans un secteur Naturel et Forestier, zone N (A)
- A moins de 100 m à l'Ouest d'une Zone Humide à protéger (B), Le Vénéon

De plus, ISDI projetée sera située gravitairement 40 à 50 m au-dessus du Vénéon, sur un socle rocheux ! Comment est-il possible, à 100%, de garantir l'absence de pollution dans des déchets de démolition ? Comment garantir que les

*écoulements des eaux pluviales, qui vont traverser cette « décharge », ne vont entraîner les lixiviats dans le lit du Vénéon.*

*De même, Cette ISDI va créer une rupture de la continuité entre 2 zones Natura 2000. Il est avéré que toutes les zones de ruptures sont préjudiciables à la biodiversité.*

*Je m'interroge également sur les arguments qui permettent d'implanter une telle installation à proximité immédiate du Parc National des Ecrins.*

*Concernant le PADD, Celui-ci rappelle dans son préambule Article L123-1-3 du Code de l'Urbanisme :*

*Le projet d'aménagement et de développement durables définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.*

*L'article 3 du PADD, Parle notamment de **Préserver la forêt et les Boisements qui jouent des rôles multiples** (paysager, récréatif, écologique, de production et de protection des sols contre les risques naturels).*

*On peut également faire Valoir la valeur indéniable de ces espaces boisés pour favoriser la biodiversité ; seule garante de l'équilibre écologique. Il n'est donc pas entendable qu'un secteur Naturel et Forestier soit sacrifié pour en faire une zone de décharge.*

*L'article 4 du PADD Parle de **valoriser les cours d'eau et leurs berges en tant que tel.***

*Que dire donc d'un aménagement qui prévoit de gros talus arborés pour surplomber le Vénéon ! Ce n'est que bien peu de précaution pour valoriser un patrimoine naturel.*

*Concernant le Schéma de Cohérence Territorial, le SCOT de l'Oisans sur son Site officiel OISANS 2040, dans sa note d'orientation générales du 27 octobre 2021, fixe les grands objectifs :*

## PREAMBULE

Le Conseil communautaire de l'Oisans, sous la présidence de Guy Verney, a exprimé sa volonté de travailler sur un tout nouveau projet de territoire ambitieux, en rupture avec les deux précédents projets de SCoT, entrepris en 2011 puis abandonnés, respectivement en 2017 et 2019. Il a été établi la nécessité de travailler sur un projet de développement durable, comportant des volets économiques, touristiques, environnementaux, agricoles ou encore sylvicoles, dans une vision de partage des projets et d'équilibre, pour le maintien de la vitalité de l'ensemble du territoire.

### *Et notamment des objectifs en matière d'environnement :*

En matière d'**environnement**, l'Oisans est un territoire historique de préservation de la biodiversité et de la ressource en eau, où les retenues collinaires présentent un intérêt majeur et multiple. Localement, assurer l'accès et la préservation du Parc national des Ecrins, tout comme des Espaces Naturels Sensibles (ENS), est nécessaire. Des objectifs forts de développement des énergies renouvelables et de rénovation thermique des bâtiments doivent être engagés, prioritairement par la sphère publique puis, par les privés. Couplé à la volonté de suppression de la voiture émettrice de GES à l'horizon 2040, les effets combinés permettront une amélioration de la qualité de l'air. Egalement, le meilleur déchet étant celui qu'on ne produit pas, le territoire vise la suppression des emballages, plastique ou carton, à court terme, en s'inscrivant dans les objectifs supra-territoriaux.

### *Ainsi que des objectifs en terme agricole et sylvicole :*

L'**économie** du territoire, composée du volet **agricole** et de la filière **sylvicole** en devenir, doit s'appuyer prioritairement sur le tissu économique local, tout en permettant les installations nouvelles. A cette fin, la gestion foncière devra être renforcée à travers un partenariat entre la Communauté de communes de l'Oisans et les communes. La proximité, la complémentarité et la diversité seront des principes pour le maintien des activités économiques et des offres de services réparties uniformément sur le territoire. Egalement, des filières spécifiques à notre territoire de montagne pourront être développées, comme des formations aux « métiers de la montagne », du « fait en Oisans » ou encore du « production bois local ».

*Comment expliquer, que ce document ambitieux voté par 40 élus du Conseil Communautaire de la Communauté de Commune de l'Oisans, qui établit la nécessité de travailler sur projet de développement, soit foulé du pied pour créer ce projet de « décharge » vraiment éloigné de toute problématique environnementale.*

---

*A la lumière de tous les éléments présentés ci-dessus, il apparait très clairement que ce projet d'implantation et une aberration touristique, mais également écologique. Et cette installation vise plutôt à servir quelques intérêts privés plutôt que de servir réellement l'intérêt collectif et public.*

*Monsieur le Commissaire, Je vous remercie par avance de bien vouloir prendre en compte et analyser les modestes remarques d'un homme seulement amoureux de la Vallée du Vénéon.*

*Très cordialement*

*Lionel Diard*

32



## Marie-Hélène BELLE

---

**De:** thibaut.thonnard@laposte.net  
**Envoyé:** mardi 9 mai 2023 14:24  
**À:** Urbanisme BOURG D'OISANS; Urbanisme BOURG D'OISANS  
**Objet:** Enquete publique -Mise en compatibilité du PLU

Bonjour,

Je fais suite à l'enquête public concernant la mise en compatibilité du Plu de la mairie de bourg d'oisans pour la création d'un projet de stockage de déchets inertes (Isdi) et vous confirme que je suis favorable à ce projet.

L'activité économique de l'Oisans est tel que les besoins en stockage de matériaux inertes sont nécessaires.

Les conditions de circulation dans la vallée de l'oisans sont déjà très difficiles , il n est donc pas concevable d augmenter le trafic de camions dans cette vallée en direction de Grenoble. Les terres issues des travaux de l'oisans doivent rester dans l'oisans.

Je souhaite que mon avis soit pris en considération par le commissaire enquêteur.

Thibaut THONNARD  
12 Rue du grand plan,  
38 860 Les Deux Alpes.

**Marie-Hélène BELLE**

---

**De:** Menuiserie Berthet [menuiserieberthet@gmail.com]  
**Envoyé:** mercredi 10 mai 2023 08:42  
**À:** Urbanisme BOURG D'OISANS  
**Objet:** Modification du PLU - Bourg d'Oisans

A l'attention de monsieur le commissaire enquêteur,

Je représente la scierie Berthet au Freney D'oisans. Je vous indique que je suis POUR la modification du PLU pour l'ouverture d'une ISDI.

De plus, dans le cadre de mon activité de scierie je suis très intéressé par la reprise des arbres épicéa présent sur le site pour le marché local.

L'intérêt de pouvoir travailler des arbres sur place permettra de renforcer l'économie locale et de participer au développement durable en valorisant les arbres du canton.

J'espère que vous tiendrez compte de ce bon fonctionnement pour l'avenir.

Cordialement

Pierrot Berthet

--

Pierre BERTHET



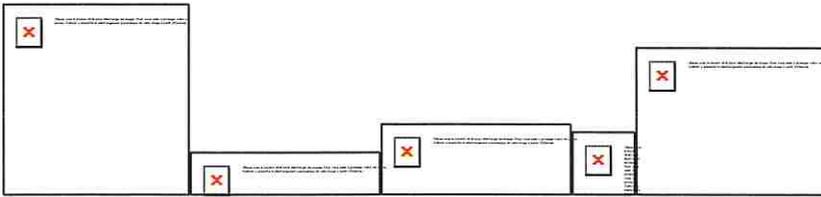
**SARL MENUISERIE BERTHET**

325 Route de Champ Rond

38142 LE FRENEY D'OISANS

**Port : 06.81.88.92.49**

**[menuiserieberthet@gmail.com](mailto:menuiserieberthet@gmail.com)**



35

**Marie-Hélène BELLE**

---

**De:** Jean OUGIER [jr.ougier@orange.fr]  
**Envoyé:** mercredi 10 mai 2023 11:00  
**À:** Urbanisme BOURG D'OISANS  
**Objet:** projet de mise en comptabilite du PLU de Bourg d oisans pour realisation ISDI

A l attention de M commissaire enqueteur ,

Ayant pris connaissance du projet d un lieu de stokage de dechets inertes sur la commune de Le BOURG d OISANS, je vous fait part de prendre en compte mon avis FAVORABLE a cette installation qui est plus que necessaire a l oisans ,permettant ainsi de par consequence de limiter la circulation et l empreinte carbone pour respecter l environnement..

Ougier jean remy

Maire de Besse en oisans

**Marie-Hélène BELLE**

---

36

**De:** OFFNER Benjamin [boffner@hotmail.fr]  
**Envoyé:** mercredi 10 mai 2023 11:59  
**À:** Urbanisme BOURG D'OISANS  
**Objet:** Enquête publique MISE EN COMPATIBILITE DU PLU - Projet d'installation de stockage de déchets inertes  
**Pièces jointes:** Opposition projet de stockage 10.05.23.pdf

Monsieur Thierry MONIER, Commissaire Enquêteur,

Veillez trouver ci-joint mon courrier relatif à l'enquête publique sur la modification du PLU de Bourg d'Oisans et la création d'une ISDI.

Je vous remercie par avance de bien vouloir prendre connaissance des observations qui y sont consignées.

Bien cordialement,  
Benjamin OFFNER

Les Alberges  
52 Av. de la Muzelle,  
38860 Les Deux Alpes

Le 10 mai 2023

**Objet :** Enquête publique dans le cadre d'une DECLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLU - Projet d'installation de stockage de déchets inertes aux lieux-dits « Madelay », « Pont escoffier » et « Les Ors »

A l'attention du Commissaire Enquêteur Monsieur Thierry MONIER

Monsieur,

Propriétaire d'un chalet situé à proximité du projet et amoureux de la vallée du Vénéon, je m'oppose à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme pour l'installation de stockage de déchets inertes aux lieux-dits «Madelay», «Pont escoffier» et «Les Ors» (38 520 Le Bourg d'Oisans).

Alors que tous les scientifiques s'inquiètent de l'effondrement de la biodiversité, il m'apparaît **irresponsable de défricher plus de 4 hectares de forêt** située à l'entrée de l'une des plus belles vallées de Alpes, à proximité de plusieurs GR et à quelques mètres de la voie verte **pour y enfuir des déchets non valorisés** (nous ne pouvons pas parler d'économie circulaire puisqu'aucune activité de recyclage n'est annoncée).

Je comprends la volonté de la commune de Bourg d'Oisans de réduire le trafic sur la RD 1091. Pourtant, le nombre de camions mentionné dans le dossier de l'exploitant (moins de 10 camions par jour\*) ne me semble pas de nature à améliorer significativement la circulation en Oisans. Pour rappel, en moyenne, 6 000 véhicules/jour passent au sud de Bourg d'Oisans en direction des Hautes-Alpes et 9 800 véhicules/jour passent au nord en direction de Grenoble\*.

\*Source : déclaration de projet B – Mise en compatibilité du PLU B1. Rapport de présentation

**Mais surtout, d'autres alternatives avec moins d'impacts écologiques existent à l'échelle de l'Oisans pour accueillir ces déchets :**

1. **Les stockages de déchets inertes sont déjà autorisés sur les 7 sites suivants :**
  - Plateforme CMSE à Champagnier
  - ISDI Myfado à Livet-et-Gavet
  - 2 carrières France Déneigement à Livet-et-Gavet
  - Carrière France Déneigement à Bourg d'Oisans
  - Carrière CMSE à Bourg d'Oisans
  - CMCA Carrière du Peuye à Venosc
  
2. Dans le cadre du **réaménagement de la carrière du Peuye**, la société CMCA prévoit d'accueillir jusqu'à 30 000 t/an\*\* de déchets inertes extérieurs (= hors matériaux issus de l'exploitation du site).

Ce réaménagement, associé aux sites existants couvrira la création des 24 000 t/an de stockage préconisé dans le cadre du PPGDBTP de l'Isère\*\*. Ce Plan recommande d'ailleurs de s'appuyer sur les plateformes de transit, tri et recyclage pour envoyer les déchets inertes non recyclables vers des filières adaptées présentes sur le département en **priviliégiant le remblaiement de carrières**.

Je signale également que la production de déchets inertes en Oisans est insuffisante à elle seule pour permettre le remblaiement de cette carrière du Peuye. Pour preuve des transferts de déchets inertes depuis des territoires situés hors Oisans (Pont-de-Claix notamment) sont prévus en complément. Ces apports pourront monter jusqu'à 6 000 tonnes/an\*\*.

**La création d'une nouvelle zone de stockage priverait donc la carrière du Peuye d'une partie des inertes nécessaires à son remblaiement. Cela impliquerait d'augmenter les apports extérieurs depuis la région grenobloise et donc in fine contribuerait à accroître le trafic de poids lourds dans toute la vallée de la Romanche. Les RD1091 et D530 seraient particulièrement impactées avec un risque accidentogène important.**

**Les arguments de réduction du trafic, réduction de l'empreinte carbone des poids lourds ou de réduction des risques accidentogènes au km/tonnes transportées n'ont donc aucune justification et l'intérêt général n'est pas démontré.** Pire, il est certain que ce projet engorgera davantage nos routes et cela toute l'année puisque aucune trêve n'est prévue pendant les périodes de fortes affluences touristiques.

*\*\*Source : Réponse à l'avis du Conseil National de Protection de la Nature sur le dossier de demande de renouvellement et d'extension de la carrière des Ougiers - commune de Les Deux Alpes Avis émis par le CNPN le 05 juin 2020*

3. **Les travaux de protection du hameau des Ougiers**, préconisés par le service de restauration des terrains en montagne (RTM) contre les risques naturels **nécessitent également un remblayage partiel estimé à environ 1,4 Mt de déchets inertes\*\*\***. Ils permettraient une nouvelle fois une réutilisation intelligente des inertes produits en Oisans en évitant leur enfouissement.

*\*\*\*Source : EXTENSION DE LA CARRIÈRE DU PEUYE, DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE, Complétée Juin 2020*

4. **D'autres sites, avec moins d'incidences environnementales sont capables de stocker ces déchets inertes.** Le groupe France Déneigement est par exemple propriétaire de l'ancienne usine de Pechiney (Livet-et-Gavet). Ce site déjà fortement pollué est en capacité d'accueillir 135 000 m<sup>3</sup> de déchets inertes.

L'ensemble de ces alternatives démontrent bien que la création d'une zone de stockage supplémentaire d'inertes en Oisans n'est absolument pas justifiée.

Je prends néanmoins bonne note du besoin de la commune de Bourg d'Oisans d'évacuer des matériaux du cours d'eau «le Saint Antoine» à la demande du RTM. Pourtant les 15 000 à 20 000 m<sup>3</sup> annoncés ne motivent pas la création d'une zone de stockage de plus de 290 000 m<sup>3</sup>. Surtout si l'on prend en considération les synergies de sites évoquées précédemment.

La présence de cette zone de stockage aura évidemment des effets immédiats pour tous les professionnels de la vallée. Elle entrainera des pertes financières pour les acteurs du tourisme et surtout **elle affectera durablement l'image et l'attractivité de tout le Vénéon**. La vallée réunit pourtant des atouts capables de porter une offre complémentaire et alternative à celle des grandes stations situées à proximité. Ses perspectives de développement économiques sont importantes et pérennes puisqu'elles ne dépendent pas de l'enneigement (eco-tourisme, tourisme outdoor, tourisme expérientiel, ...). Le projet n'améliorera donc pas l'activité économique de la vallée et sur ce point l'intérêt général n'est une nouvelle fois pas démontré.

L'emplacement m'interroge également. **Une partie du site se trouve dans des zones classées en aléa moyen « glissement de terrain » et aléa fort « avalanche ».** Ces zones interdisent toutes les deux « les affouillements, les exhaussements et tous les projets nouveaux ». Je rappelle également que nous sommes en **bordure de la rivière Vénéon** et que les risques de pollution ne sont pas négligeables. Le cours d'eau est par ailleurs classé « zone humide », labélisé « rivière en bon état » et doit à ce titre être protégé. Une zone de captage d'eau potable se trouve aussi à proximité du site envisagé.

De plus, la future zone ISDI se situe dans un milieu boisé riche classé **Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique II (ZNIEF)**. Il est entouré de nombreux réservoirs de biodiversité : zones Natura 2000, cœur terrestre du Parc national des Ecrins, ZNIEF I, zones humides, 4 Zones Spéciales de Conservation (ZSC). Il impactera directement 280 espèces vivantes dont **34 espèces protégées au niveau national, 2 menacées sur liste rouge, 1 d'intérêt communautaire\*\*\***. Toutes ces espèces nichent sur l'emprise du site.

\*\*\*\*Source : déclaration de projet B – Mise en compatibilité du PLU B1. Rapport de présentation

Enfin, je constate que nous n'avons pas d'information sur l'activité réelle prévue sur site (concassage ? criblage ? plateforme de tri ? nombre de machines ? nombre de camions ? ...), ni sur sa durée d'exploitation ou sur les mesures prévues pour maintenir le cadre de vie des habitants résidant à proximité (Pont-Escoffier, Gauchoirs, Ougiers, ...).

Je signale aussi que le projet ne prend absolument pas en compte les effets cumulés avec les 2 carrières « France Déneigement - Balme Rousset » et « CMCA - Peuye » situées à proximité immédiate (environnement, bruit, trafic, ...). **A ce titre, il ne respecte pas l'article R.122-1 du Code de l'Environnement.**

**En conclusion et à la vue de l'ensemble de ces éléments, je pense que la mise en compatibilité du PLU irait à l'encontre de l'intérêt général. Il me semble que ce projet répond davantage à des intérêts privés comme cela a d'ailleurs été signalé dans le rapport de la MRAE.**

Au lieu d'encourager les entreprises du bâtiment à produire toujours plus de déchets inertes en leur proposant de nouvelles solutions de stockage, je considère que nous devrions au contraire les inciter à réduire et à réutiliser leurs déchets sur les sites de leurs chantiers. Il s'agit de la seule solution vertueuse pour diminuer efficacement le trafic de camions et la production d'inertes en Oisans.

De plus la vallée du Vénéon paie déjà un lourd tribut au développement démesuré des stations de ski de l'Oisans. Elle supporte seule l'empreinte industrielle de 3 carrières (Auris, Balme Rousset, Peuye) et de leurs plateformes de valorisation de matériaux. **Elle ne pourrait pas absorber cette nouvelle zone de stockage de déchets et sa création serait incompréhensible sans avoir préalablement optimisé tous les sites déjà existants.**

Je vous remercie par avance pour la prise en compte de ces observations.

Cordialement,

Benjamin OFFNER

37

**Marie-Hélène BELLE**

---

**De:** Evelyne [bare.faidherbe@skynet.be]  
**Envoyé:** mercredi 10 mai 2023 16:16  
**À:** Urbanisme BOURG D'OISANS  
**Objet:** Enquête publique relative à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme - ISDI  
**Pièces jointes:** Modification PLU BO.docx

A l'attention de Monsieur Thierry Monier

Bonjour Monsieur,

Nous vous remercions de prendre connaissance du document en annexe et de l'intégrer au registre adhoc.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de notre parfaite considération.

Evelyne et Jean-Luc Baré Faidherbe

Envoyé à partir de Courrier pour Windows

Evelyne et Jean-Luc Baré Faidherbe  
Impasse du Château 30  
La Danchère  
38520 Venosc les Deux Alpes

Nous habitons le hameau de la Danchère depuis 2009. Ce hameau est situé sur la commune de Venosc (devenue les Deux Alpes), mitoyenne de la commune de Bourg d'Oisans. Nous sommes donc directement concernés par le projet de stockage de déchets inertes aux lieux-dits « Madelay », « Pont escoffier » et « Les Ors » - 38 520 Le Bourg d'Oisans. Nous nous y opposons fermement pour les raisons suivantes :

- Le projet se situe dans un milieu boisé riche entouré de réservoirs de biodiversité : Zone Natura 2000, zone d'adhésion du Parc national des Ecrins, 4 Zones Spéciales de Conservation (ZSC), Znieff I et II, zones humides, abritant de nombreuses espèces animales et végétales, dont certaines très sensibles.
- Le choix de ce site repose uniquement sur des considérations économiques, peu compatibles avec un développement harmonieux et raisonné de la montagne et sans égard aux incidences environnementales.
- Aucune estimation de l'impact sonore n'a été réalisée, et on connaît l'effet amplificateur de la vallée. Aucune information n'est fournie sur le type d'engins utilisés sur le site (concasseurs, cribleurs ou autres)
- L'évaluation de l'impact paysager est insuffisante et incomplète, de même que le risque de pollution du Vénéon, qui coule juste en contrebas.
- L'impact sur l'emploi est à tort mis en avant ; ce genre d'exploitation est très peu générateur de main d'œuvre.
- Les horaires d'exploitation sont totalement incompatibles avec le caractère hautement touristique de la région. Dès le printemps et jusqu'à l'automne, la RD 530 est fréquentée par de nombreux cyclistes.... population difficilement compatible avec les nombreux camions que ce projet va attirer. La fréquentation estimée dans le projet à 10 véhicules par jour semble sous-estimée ; elle approcherait plus vraisemblablement les 60 camions quotidiens.
- L'autorisation récente de réouverture de la Carrière du Peuye offre une alternative intéressante au titre de site d'enfouissement. De plus, dans ce cadre, les effets négatifs des deux projets (carrière et site d'enfouissement) doivent être envisagés de manière cumulative, même s'il s'agit de communes et d'entrepreneurs différents, particulièrement au niveau trafic, des pollutions sonore et visuelle et de la destruction environnementale.
- Selon les données des dossiers déposés, l'exploitation de la Carrière du Peuye et son comblement vont nécessiter l'acheminement vers ce site de déchets provenant de la zone hors Oisans, ce qui va accroître de fait les problèmes de trafic sur la liaison Grenoble – Bourg d'Oisans.

Ci-dessous, un extrait d'article du Dauphiné Libéré, actant le fait que la volonté régionale va à l'encontre de ce type de projet.....

38

**Marie-Hélène BELLE**

---

**De:** Zoe Natali [zoe.natali@icloud.com]  
**Envoyé:** mercredi 10 mai 2023 18:14  
**À:** Urbanisme BOURG D'OISANS  
**Objet:** Modification du PLU

Bonjour,

Je suis habitante de l'Oisans et j'ai pour projet de faire construire une habitation. De fait, Je m'inquiète des prix du transport pour évacuer les matériaux.

J'ai pris connaissance de la modification du PLU pour l'implantation d'une ISDI aux Ougiers.

Je voulais vous informer de mon opinion favorable sur la création de cette dernière.

Cordialement,

Zoé natali

39

## Marie-Hélène BELLE

---

**De:** Adam Dickinson [adam-dickinson@hotmail.com]  
**Envoyé:** mercredi 10 mai 2023 22:30  
**À:** Urbanisme BOURG D'OISANS  
**Objet:** ISDI - Les Ougiers; enquete publique

Bonjour,

Je vous contacte en tant qu'habitant de St Christophe-en-Oisans dans le cadre de l'enquête publique pour donner mon avis **contre** la création d'un stockage de déchets inertes aux Ougiers.

Je trouve le choix du lieu pour ce projet incohérent.

Détruire une zone forestière à l'entrée de la vallée du veneon alors qu'il existe déjà de nombreuses zones qui n'auraient pas besoin d'être détruites pour remplir ce rôle - Qui est de stocker les déchets des grands chantiers de l'Oisans (notamment les stations de ski)

le projet n'a aucun avantage pour la communauté de la vallée, seulement les grandes entreprises de BTP.

Déjà avec le projet de la carrière aux ougiers - la route entre Clapier et Ougiers était très fréquentée par les camions et devenait plus dangereuse (en plus de tous les cailloux qui tombent sur la route en continu)

La période d'activité la plus achalandée pour la déchetterie serait la saison estivale - c'est-à-dire la période où la fréquentation des voitures et des vélos est la plus élevée.

Il est toujours possible de justifier des projets avec 'le besoin' ou que ce sera 'raisonnable' et les déchets 'maîtrisés'  
Mais comment ces terrains en voie d'exploitation évolueront-elles dans le futur ?

**Je suis et resterai contre tout développement de ce type dans la vallée.**

Cordialement,  
M Dickinson, Adam

Sent from [Mail](#) for Windows

40

**Marie-Hélène BELLE**

---

**De:** Laura Curtenaz [curtenaz.laura@orange.fr]  
**Envoyé:** jeudi 11 mai 2023 12:06  
**À:** Urbanisme BOURG D'OISANS  
**Objet:** Enquête publique pour la modification du PLU

Bonjour,

Dans le cadre de l'enquête publique, je souhaitais m'exprimer.

Je connais la situation de l'Oisans et j'estime qu'il est indispensable d'implanter une ISDI afin d'y stocker des matériaux issus des chantiers !

A l'heure où l'on parle d'écologie et de développement durable il serait inconcevable de faire rouler des camions sur une plus longue distance (jusqu'à Grenoble) pour évacuer ces matériaux. Le taux d'émission de CO2 ne ferait qu'augmenter ainsi que la circulation sur la RD1091...

Il est donc primordial d'évacuer au plus près afin d'éviter ces problématiques.

Je suis donc FAVORABLE à la modification du PLU !

Merci de votre lecture.

Laura CURTENAZ

41

**Marie-Hélène BELLE**

---

**De:** PERONATP [peronatp@orange.fr]  
**Envoyé:** jeudi 11 mai 2023 12:11  
**À:** Urbanisme BOURG D'OISANS  
**Objet:** courrier à l'attention du commissaire enquêteur  
**Pièces jointes:** courrier urbanisme Bourg d'Oisans.pdf

**Importance:** Haute

Bonjour,

Vous trouverez ci-joint un courrier destiné au commissaire enquêteur de L'enquête Publique Relative À La Déclaration De Projet Emportant Mise En Compatibilité Du Plan Local D'urbanisme – ISDI.

Bien cordialement

Bruno CARELLA

PERONA J.CLAUDE  
Tel. : 04.38.12.15.51  
Fax. : 04.76.22.53.75

41

 SARL  
**PERONA J Claude**  
**TERRASSEMENT**  
2, Rue Missak Manouchian  
38130 - ECHIROLLES  
tél. 04 38 12 15 51 fax 04 76 22 53 75

Echirolles,  
Le 11 mai 2023

A l'attention du commissaire enquêteur,

Bonjour,

Je suis dirigeant de la société Perona J.Claude à Echirolles et nous avons souvent l'occasion de travailler dans l'Oisans.

Aujourd'hui, il nous est de plus en plus difficile de circuler sur l'axe routier de l'Oisans.

En effet, le flux routier ne cesse de grossir...

Plus de voitures, plus de camions transportant des matériaux ce qui augmente le risque d'accidents.

La conservation voire l'augmentation d'accueil ISDI sur le secteur est primordial pour notre activité et rejoint une logique écologique défendue par nos élus (diminution de l'empreinte carbone).

Sans site d'accueil sur l'Oisans, il nous faudrait 5 fois plus de camions pour évacuer le même volume que nous transportons aujourd'hui avec un seul camion et donc, encore plus de circulation, de consommation de carburant, d'entretien de réseaux routiers et de pollution.

C'est pourquoi nous sommes pour la modification du PLU et l'ouverture de nouvelles zones de stockage d'inertes dans la vallée de l'Oisans.

Je reste disponible pour en débattre avec vous si nécessaire.

En espérant que mon courrier retienne votre attention, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

Carella Bruno,  
Président

62

**Marie-Hélène BELLE**

---

**De:** Arlène VILLARET [arlenev@live.fr]  
**Envoyé:** jeudi 11 mai 2023 16:50  
**À:** Urbanisme BOURG D'OISANS  
**Objet:** enquête public / modification PLU

A l'attention de Mr Thierry MONIER, commissaire enquêteur,

Monsieur,

C'est avec intérêt que j'ai pris connaissance du dossier d'enquête public.

Habitante de la commune de Livet et Gavet (propriétaire), je suis favorable à la modification du PLU de Bourg d'Oisans permettant l'ouverture d'une décharge ISDI pour plusieurs raisons :

- Réduction du trafic routier, je travaille sur St Martin d'Hères et subis continuellement les bouchons pour me rendre sur mon lieu de travail. L'augmentation de PL sur la RN91, engendre des risques accrus d'accidents de la circulation, alourdi le bilan carbone et les nuisances sonores. La pratique du cyclisme en Oisans est un atout incontestable, la sécurité des pratiquants de cette discipline et de manière générale de tous les usagers de la route (habitants et touristes) doit être prise en compte. Arrêtons de rajouter des PL dans la vallée, sur cet axe si saturé et dangereux.
- Les déchets de l'Oisans doivent être gérés en Oisans, ne déplaçons pas le problème de la gestion des déchets inertes sur un autre lieu de traitement. Ils doivent être traités au plus près des chantiers qui se trouvent principalement en stations de ski et/ou à Bourg d'Oisans. Chaque commune de l'Oisans doit contribuer à cette recherche de solutions. Sur la commune de Livet et Gavet, nous avons deux carrières, mais aussi une station d'épuration et une déchetterie.
- Je pense aussi aux chauffeurs de la société concernée, entreprise employant des habitants de l'Oisans. Pour transporter les déchets inertes ils effectuent de longs trajets (axe Oisans Bièvre), avec une décharge de proximité, leur QVT ne serait-elle pas améliorée ?

Je vous remercie par avance pour votre attention.

Bien Cordialement.

43

**Marie-Hélène BELLE**

---

**De:** Charles [charles.wiart@orange.fr]  
**Envoyé:** jeudi 11 mai 2023 17:12  
**À:** Urbanisme BOURG D'OISANS  
**Objet:** Projet de décharge

Bonjour,

J'ai passé de nombreuses vacances dans l'Oisans et j'y suis toujours propriétaire d'un chalet. J'ai souvent eu depuis les années 60 l'occasion de me promener dans la vallée du Vénéon (Lauvitel, St Christophe, La Bérarde ....).

Je suis scandalisé et totalement opposé au projet de décharge de matériaux déclarés inertes dans cette vallée:

\* circulation de camions sur une route inadaptée, très fréquentée l'été, en particulier par des cyclistes.

\* bruit causé par cette circulation et par le déversement des déchets dans une vallée étroite.

\* nuages de poussières, au passage des camions ou au déversement.

\* sans oublier l'impact sur des espèces vivantes dans cette vallée NON À CE PROJET Charles Wiart

566 Av. de la République  
Entrée 10  
59800 LILLE

64

**Marie-Hélène BELLE**

---

**De:** t\_delanoue@orange.fr  
**Envoyé:** jeudi 11 mai 2023 18:31  
**À:** Urbanisme BOURG D'OISANS  
**Objet:** enquête publique ISDI

Bonjour,

je suis propriétaire de deux maison à pont Escoffier A proximité du projet d'isdi sur la commune de Bourg'Oisans.

Je suis d'accord pour la modification du PLU pour le projet de stockage des matériaux inertes.

Ce remblai permettra comme aux Ougiers a l intersection de la zone de realiser une belle plateforme aménagée.

Ou les gens pourront stationner et se promener a plat sur un beau terrain aménagé avec vu sur le veneon, ce qui pourrait peut-être aussi éviter le camping sauvage et les stationnements gênants devant la centrale de pont Escoffier.

Cordialement  
Mr DELANOUE

Envoyé depuis l'application Mail Orange commune de

45

**Marie-Hélène BELLE**

---

**De:** Bernard Moreau [papa.moreau@hotmail.fr]  
**Envoyé:** jeudi 11 mai 2023 18:49  
**À:** Urbanisme BOURG D'OISANS  
**Objet:** Révision du PLU

Habitant de Bourg d'Oisans, je suis pour la modification du PLU et donc pour l'ouverture d'une USDI au lieudit Maladay et pont Escofier. Cela permettra de ne pas augmenter la circulation des poids lourds entre Bourg d'Oisans et Grenoble et donc les nuisances que cela engendre pour les riverains de la route départementale, et de maintenir les prix des chantiers publics ou privés de manière raisonnable et je pense qu'il faut prendre en compte le besoin de curé certains cônes de déjection comme le St Antoine pour mettre en sécurité la ville et tout particulièrement la zone du collège. Pour mémoire j'ai été adjoint aux travaux de 2001 à 2008 et nous avons mis en sécurité le hameau du Vernis qui était inondé par de la boue à chaque gros orage en utilisant les matériaux sur la déviation de Livet opportunité que nous n'avons plus aujourd'hui.

Cordialement

B Moreau  
Ancien élu - Adjoint aux travaux  
Retraité

Moreau Brigitte et Bernard  
83 Route de Saint Claude, Le Vert  
38520, Le Bourg d'Oisans  
04.76.80.03.86

46

**Marie-Hélène BELLE**

---

**De:** aglaigevitch@wanadoo.fr  
**Envoyé:** jeudi 11 mai 2023 20:37  
**À:** Urbanisme BOURG D'OISANS  
**Cc:** 'Alain Glaigevitch'  
**Objet:** enquête publique pont Escoffier/les Ors PROJET IDSI

Bonsoir,

J'ai lu le projet,

Et j'ai essayé de comprendre les conséquences de son application

Je pense que nous sommes tous d'accord pour préserver cette zone magnifique

Cette route utilisée par des milliers de pratiquants de vélos ne peut être impactée par l'installation de ce projet

Il en va de notre positionnement régional

Outre les stations, le tourisme estival est une activité importante, la route ;Bourg d'Oisans, St Christophe, la Bérarde est énormément utilisée

Mais la route est étroite !!!

Imaginez des groupes de cyclistes se faisant doubler par des camions ? Imaginez 2 camions en montée et en descente se croisant, que feront ces cyclistes ?

ON attend quoi ? Des accidents ? Des accidents mortels ?

Soyons raisonnables, ce trafic sera ingérable

Arrêtons ce projet destructeur pour l'environnement, arbres, faunes, etc

Bourg d'Oisans vit l'été sur la fréquentation des cyclistes, qui vont probablement apprécier les trafics de camions !!!

**Et combien y en aura-t-il ?????par jour**

Un Citoyen responsable

Alain Glaigevitch  
06 21 65 20 36

Envoyé à partir de Courrier pour Windows

(GA)



~~Lionel Diard  
Le courttil, 28 Chemin du Rocher  
38 520 VENOSC  
[lionel.diard@gmail.com](mailto:lionel.diard@gmail.com)  
06 76 41 54 36~~



Monsieur Thierry MONIER  
Commissaire Enquêteur  
Mairie de Bourg d'Oisans  
1, rue Humbert - BP 23  
38520 Le Bourg d'Oisans

Vénosc le 5 mai 2023,  
Objet : Enquête Publique - création d'une ISDI dans la vallée du Vénéon  
Pli Recommandé AR

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Etant propriétaire depuis plus de 50 ans d'une maison dans le village de Vénosc, je tenais à vous faire de mon très vif mécontentement concernant le projet d'implantation, le long du Vénéon, d'une Installation de Stockage de Déchets Inerte (I.S.D.I).

En effet, le Plan Local d'Urbanisme, au travers de l'examen du plan de Zonage du secteur d'implantation fait clairement apparaitre que l'ISDI projetée se situe à proximité des zones suivantes (voir document en PJ) :

- A 200 m au Sud d'une Zone Natura 2000 à protéger(C)
- A 200 m au Sud d'un périmètre de protection rapproché de Captage (D)
- A 300 m au Nord-Est de la Limite de la Zone cœur du Parc National des Ecrins à préserver (F) et d'une autre Zone Natura 2000 à protéger (C)
- Dans un secteur Naturel et Forestier, zone N (A)
- A moins de 100 m à l'Ouest d'une Zone Humide à protéger (B), Le Vénéon

De plus, ISDI projetée sera située gravitairement 40 à 50 m au-dessus du Vénéon, sur un socle rocheux ! Comment est-il possible, à 100%, de garantir l'absence de

pollution dans des déchets de démolition ? Comment garantir que les écoulements des eaux pluviales, qui vont traverser cette « décharge », ne vont entraîner les lixiviats dans le lit du Vénéon.

De même, Cette ISDI va créer une rupture de la continuité entre 2 zones Natura 2000. Il est avéré que toutes les zones de ruptures sont préjudiciables à la biodiversité.

Je m'interroge également sur les arguments qui permettent d'implanter une telle installation à proximité immédiate du Parc National des Ecrins.

Concernant le PADD, Celui-ci rappelle dans son préambule Article L123-1-3 du Code de l'Urbanisme :

Le projet d'aménagement et de développement durables définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.

L'article 3 du PADD, Parle notamment de **Préserver la forêt et les Boisements qui jouent des rôles multiples** (paysager, récréatif, écologique, de production et de protection des sols contre les risques naturels).

On peut également faire Valoir la valeur indéniable de ces espaces boisés pour favoriser la biodiversité : seule garante de l'équilibre écologique. Il n'est donc pas entendable qu'un secteur Naturel et Forestier soit sacrifié pour en faire une zone de décharge.

L'article 4 du PADD Parle de **valoriser les cours d'eau et leurs berges en tant que tel.**

Que dire donc d'un aménagement qui prévoit de gros talus arborés pour surplomber le Vénéon ! Ce n'est que bien peu de précaution pour valoriser un patrimoine naturel.

Concernant le Schéma de Cohérence Territorial, le SCOT de l'Oisans sur son Site officiel OISANS 2040, dans sa note d'orientation générales du 27 octobre 2021, fixe les grands objectifs :

## PREAMBULE

Le Conseil communautaire de l'Oisans, sous la présidence de Guy Verney, a exprimé sa volonté de travailler sur un tout nouveau projet de territoire ambitieux, en rupture avec les deux précédents projets de SCoT, entrepris en 2011 puis abandonnés, respectivement en 2017 et 2019. Il a été établi la nécessité de travailler sur un projet de développement durable, comportant des volets économiques, touristiques, environnementaux, agricoles ou encore sylvicoles, dans une vision de partage des projets et d'équilibre, pour le maintien de la vitalité de l'ensemble du territoire.

### *Et notamment des objectifs en matière d'environnement :*

En matière d'**environnement**, l'Oisans est un territoire historique de préservation de la biodiversité et de la ressource en eau, où les retenues collinaires présentent un intérêt majeur et multiple. Localement, assurer l'accès et la préservation du Parc national des Ecrins, tout comme des Espaces Naturels Sensibles (ENS), est nécessaire. Des objectifs forts de développement des énergies renouvelables et de rénovation thermique des bâtiments doivent être engagés, prioritairement par la sphère publique puis, par les privés. Couplé à la volonté de suppression de la voiture émettrice de GES à l'horizon 2040, les effets combinés permettront une amélioration de la qualité de l'air. Egalement, le meilleur déchet étant celui qu'on ne produit pas, le territoire vise la suppression des emballages, plastique ou carton, à court terme, en s'inscrivant dans les objectifs supra-territoriaux.

### *Ainsi que des objectifs en terme agricole et sylvicole :*

L'**économie** du territoire, composée du volet **agricole** et de la filière **sylvicole** en devenir, doit s'appuyer prioritairement sur le tissu économique local, tout en permettant les installations nouvelles. A cette fin, la gestion foncière devra être renforcée à travers un partenariat entre la Communauté de communes de l'Oisans et les communes. La proximité, la complémentarité et la diversité seront des principes pour le maintien des activités économiques et des offres de services réparties uniformément sur le territoire. Egalement, des filières spécifiques à notre territoire de montagne pourront être développées, comme des formations aux « métiers de la montagne », du « fait en Oisans » ou encore du « production bois local ».

*Comment expliquer, que ce document ambitieux voté par 40 élus du Conseil Communautaire de la Communauté de Commune de l'Oisans, qui établit la nécessité de travailler sur projet de développement, soit foulé du pied pour créer ce projet de « décharge » vraiment éloigné de toute problématique environnementale.*

---

*A la lumière de tous les éléments présentés ci-dessus, il apparait très clairement que ce projet d'implantation est une aberration touristique, mais également écologique. Et cette installation vise plutôt à servir quelques intérêts privés plutôt que de servir réellement l'intérêt collectif et public.*

47

Monsieur le Commissaire, Je vous remercie par avance de bien vouloir prendre en compte et analyser les modestes remarques d'un homme seulement amoureux de la Vallée du Vénéon.

Très cordialement

Lionel Diard



**Feuillet fixe**  
**Ne pas**  
**détacher**



**RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION**

Numéro de l'envoi : **1A 206 229 1016 7**

Numéro de l'envoi :

**1A 206 229 1016 7**

Cadres réservés à La Poste	Présenté / Avisé le : <b>11/05/23</b>	SGR2 V2-HU2 P50 150320 P15 - 10/22
	Distribué le :	
Date :	Prix :	CRBT :



68

**Marie-Hélène BELLE**

---

**De:** frantz tellier [frantztellier@yahoo.fr]  
**Envoyé:** vendredi 12 mai 2023 00:00  
**À:** Urbanisme BOURG D'OISANS  
**Objet:** Enquête publique isdi

Mr Monier,

La vallée du Vénéon, la plus sauvage et la plus encaissée du massif des écrins est une terre de tourisme qui accueille des vélos, des randonneurs, des skieurs, des vététistes, des voitures de touristes, des chevreuils, des blaireaux, des rêveurs, des contemplatifs, une flore locale exceptionnelle, des voitures de gens à l'année, de saisonniers, etc.....le mélange des genres déjà parfois difficile ne supportera pas un ballet de camions sur la petite D530. Les deux étés de transition avec tous les travaux sur notre station vont nuire au tourisme des Deux Alpes, n'impactons pas notre vallée.

S'il vous plaît aidez nous ces deux prochaines années et celles à venir, à préserver et améliorer dans nos vallées et nos villages notre force touristique, notre économie qui sont des atouts pour la station et l'Oisans. À ce jour notre clientèle est plus attirée par la nature, les paysages, et l'écologie, qu'une isdi et les camions qui vont avec, c'est pourquoi je m'oppose à ce projet.

Merci de m'avoir lu jusqu'au bout.

Sincères salutations.

Frantz Tellier

Envoyé de mon iPad

49

**Marie-Hélène BELLE**

---

**De:** Guillaume Lebondidier [guillaumelebondidier@yahoo.fr]  
**Envoyé:** vendredi 12 mai 2023 08:59  
**À:** Urbanisme BOURG D'OISANS  
**Objet:** Enquête Publique PLU Bourg d'Oisans

Bonjour,

Mr LEBONDIDIER Guillaume,

Stagiaire Accompagnateur en Montagne, également Auto Entrepreneur Terrassement VRD,  
à Mr Monier, Commissaire Enquêteur de la Mairie de Bourg d'Oisans.

Je viens d'apprendre que l'Entreprise locale France Déneigement n'avait plus de point de déchargement de matériaux issu de déblais, dans l'Oisans.

À ce titre, il est important de permettre et de valider le projet de modification du PLU pour l'ouverture d'un site de stockage de matériaux terreux issu de déblais provenant des 2 Alpes.

Je suis pour, la modification du PLU de Bourg d'Oisans et le dynamisme local.

Cordialement,

Mr LEBONDIDIER Guillaume.

Envoyé depuis Yahoo Mail pour Android

**Marie-Hélène BELLE**

---

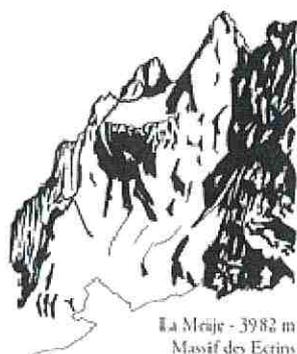
**De:** maire@saint-christophe-en-oisans.fr  
**Envoyé:** vendredi 12 mai 2023 08:02  
**À:** Urbanisme BOURG D'OISANS  
**Objet:** enquête  
**Pièces jointes:** ISDI Des Ougiers complété EH.doc\_x

Bonjour

Veillez trouver ci-joint les remarques à l'enquête publique émises par le conseil municipal de Saint Christophe en Oisans  
cordialement

Jean-Louis ARTHAUD  
Maire  
38520 Saint Christophe en Oisans

04 76 79 53 50  
[maire@saint-christophe-en-oisans.fr](mailto:maire@saint-christophe-en-oisans.fr)

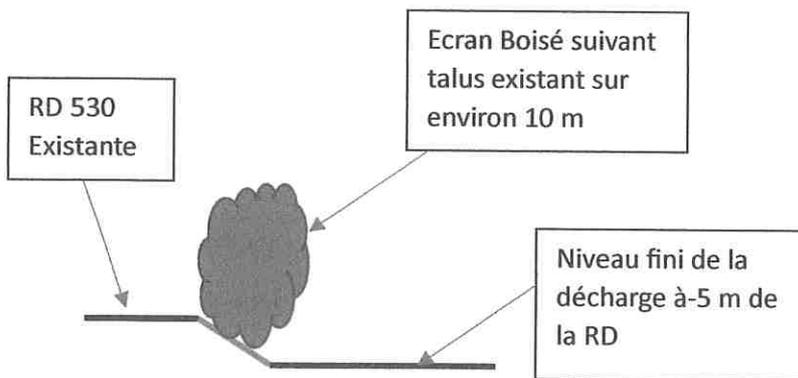


*Commune  
de St Christophe en Oisans*

Avis du conseil municipal de Saint Christophe en Oisans suite à la réunion du mardi 9 mai 2023 concernant la création d'une ISDI ( installation de stockage de déchets inertes) aux Ougiers.

La municipalité n'est pas opposée à ce projet à la **condition impérative** que le cahier des charges soit modifié en prenant en compte les observations ci-dessous .

- Ecran végétal boisé et entretenu en bordure de la RD 530, conservé sur toute la longueur de l'ISDI et sur une largeur suffisante afin que le stockage ne soit pas visible de la route (voir schéma ci-après ) :



MAIRIE DU BOURG-D'OISANS

12 MAI 2023

COURRIER ARRIVÉ

- Abaissement du niveau fini de la décharge à – 5 m du niveau de la route RD 530. Cette exigence se traduira inévitablement par une modification de l'emprise de la décharge en s'éloignant de la route et d'une diminution de la capacité de stockage.
- Entrée et sortie de l'ISDI sur la RD 530, attention particulière pour les vélos, nombreux et parfois à vive allure.
- Strict contrôle des matériaux, (uniquement terre et cailloux) , sous surveillance humaine de l'ouverture à la fermeture du portail et par caméra infra-rouge la nuit. Les matériaux seront non recyclables donc pas de concassage ni de criblage.
- Route nettoyée, enrobé propre. (lavage des roues, balayeuse). Ne pas reproduire la dangerosité de la descente des Ougiers qui devient particulièrement glissante lors de transport de matériaux mouillés allant ou venant à la carrière.
- L'emplacement correspond à l'entrée de la nappe phréatique de l'Oisans, d'un intérêt patrimonial hautement sensible. Il correspond également au couloir cynégétique entre les communes des Deux Alpes , de Bourg d'Oisans et le massif des Ecrins.
- Remise en état des lieux de stockage, reboisement, aménagement paysagé de toutes les surfaces remblayées y compris entretien du talus boisé entre la décharge et la route .
- La communauté de communes de l'Oisans, représentant l'ensemble des communes, devra bénéficier d'un droit de regard sur l'activité de l'ISDI.
- En cas de non- respect des prescriptions techniques elle devra en informer l'exploitant qui régularisera la situation au plus vite.

Si la commune de Saint Christophe n'est pas directement concernée par ce projet, l'emplacement choisi, à l'entrée de la vallée du Vénéon, la lie de fait. Il est impératif que toute la réglementation demandée y compris la modification du cahier des charges soit respectée.

L'activité touristique, poumon économique de notre vallée, ne doit pas être impactée.

L'ensemble du conseil municipal de Saint Christophe en Oisans



**De:** ju sauvage [ya.dlajoie@hotmail.com]  
**Envoyé:** vendredi 12 mai 2023 09:16  
**À:** Urbanisme BOURG D'OISANS  
**Objet:** Participation à l'enquête publique

Mr le commissaire enquêteur,

Je me permets de donner mon avis dans le cadre de cette enquête, car les différentes structures de stockage de déchets inertes prévues dans la vallée du Vénéon m'interrogent beaucoup.

La carrière du Peuye va très prochainement réouvrir, et aura pour obligation d'accueillir des remblais inertes qui correspondent aux besoins de l'Oisans. Cela dans le cadre de son aménagement et de la sécurisation du hameau des Ougiers.

Faire appel à une ISDI pour stocker les déchets de l'Oisans, contraindrait la carrière à en ramener de la région grenobloise.

Cela me paraît particulièrement contre-productif, et incompatible avec la politique carbone du moment. De plus est-il juste que la vallée du Vénéon supporte d'autres déchets issus du territoire en plus de tous ceux de l'Oisans ? Est-ce donc le seul endroit où stocker des déchets inertes à proximité des stations ? D'autres alternatives ont-elles été étudiées ?

Il me semble que la vallée paie déjà son tribut à l'intérêt général en accueillant la carrière des Ougiers, et la circulation de camions qu'elle va impliquer.

L'accumulation de ces camions (ISDI + carrière) me semble difficilement absorbable par la sinueuse D530, et je pense que ce trafic créerait une réelle mise en danger de ses usagers. De plus, ne bénéficient d'aucune trêve estivale, les camions de L'ISDI devraient côtoyer les nombreux vélos présents sur la route l'été.

Ce cumul d'activités néfastes finirait par impacter l'économie des villages de la vallée, car contrairement aux stations, les villages vivent principalement du tourisme vert durant la période estivale.

Pour finir, la zone proposée pour implanter cette ISDI est une très belle forêt aux abords du Vénéon et de la voie verte. Elle borde le Parc National, et sert d'habitat à de nombreuses espèces protégées et menacées. De toute évidence, ce site m'apparaît comme particulièrement inadapté à un projet de stockage et cela perturberait inévitablement la précieuse biodiversité du secteur.

La réalisation de ce type de projet devrait être pilotée par différents acteurs, afin que ni l'environnement, ni les économies locales ne soient oubliées.

Pour ces nombreuses raisons, et la liste n'est pas même exhaustive, je suis opposée à la modification du PLU dans le but d'installer une ISDI aux abords du Vénéon.

Cordialement

Julie Sauvage

52

**Marie-Hélène BELLE**

---

**De:** Marie Rollet-Flaubert [marie.rollet@gmail.com]  
**Envoyé:** vendredi 12 mai 2023 10:03  
**À:** Urbanisme BOURG D'OISANS  
**Objet:** Avis enquête publique ISDI  
**Pièces jointes:** Avis enquête publique ISDI.pdf

Bonjour, vous trouverez en pièce jointe notre contribution à l'enquête publique portant sur l'ISDI de Pont Escoffier/Les Ors/Madelay.

Merci de l'inscrire au registre afin que le commissaire-enquêteur puisse en avoir connaissance.

Bonne journée.

Nous habitons en Oisans depuis des années entre le plateau des 2 Alpes, Venosc et Pont Escoffier où nous avons acheté une maison et vivons désormais.

Nous comprenons tout à fait le besoin d'avoir un lieu de stockage en Oisans pour réduire le temps perdu sur les trajets, la consommation de carburant, les émissions de gaz à effet de serre, les dérangements sur la route jusqu'à Grenoble etc... Nous sommes absolument pour le fait d'avoir une économie la plus locale et indépendante/autonome possible. Cependant, nous nous interrogeons sur les ordres de grandeurs proposés dans l'étude qui nous paraissent faibles vu l'attractivité d'une telle zone pour les entreprises du BTP, ainsi que le choix du site, étant donné qu'il existe déjà des zones exploitées qui pourraient convenir (pourquoi ne pas travailler avec ce qui est à disposition ?).

Nous nous interrogeons le choix de cette zone en particulier pour l'implantation de l'ISDI : à l'heure où tous les scientifiques soulignent l'importance de protéger la biodiversité, il est évidemment dommage de vouloir défricher une si grande superficie entourée de zones remarquables (Natura 2000, ZNIEFF...), même si un reboisement est prévu par la suite (échéances ?). L'emplacement en surplomb du Vénéon pose également question, vu les ruissellements possibles : comment s'assurer de la conformité des déchets avec ce qui est annoncé ("non pollués") ?

Les impacts visuels et sonores et l'augmentation du nombre de camions sur la route (empruntée par de très nombreux cyclistes en été) auront sans aucun doute des conséquences négatives sur ce coin de la vallée du Vénéon, pourtant très attractif grâce au lac du Lauvitel.

Il serait souhaitable qu'une autre zone, déjà exploitée, soit optimisée et utilisée pour cette ISDI.

Marie Rollet-Flaubert et Luka Leroy  
Pont Escoffier  
Le Bourg d'Oisans

S3

## Marie-Hélène BELLE

---

**De:** jean-noel martin [jnmartin.venosc@gmail.com]  
**Envoyé:** vendredi 12 mai 2023 11:55  
**À:** Urbanisme BOURG D'OISANS  
**Objet:** Décharge Vénéon

Bonjour,  
Je suis effaré qu'on ose abîmer cette belle vallée du Vénéon !  
Merci de tenir compte de mon avis.  
Jean Noël Martin  
110 chemin de l'alpe  
38520 Venosc

54

## Marie-Hélène BELLE

---

**De:** accueil  
**Envoyé:** vendredi 12 mai 2023 10:11  
**À:** Urbanisme BOURG D'OISANS  
**Objet:** TR: Nouveau message de Contacter la mairie

**De :** Mairie de Bourg d'Oisans [<mailto:accueil@mairie-bourgdoisans.fr>]  
**Envoyé :** vendredi 12 mai 2023 09:48  
**À :** accueil <[accueil@mairie-bourgdoisans.fr](mailto:accueil@mairie-bourgdoisans.fr)>  
**Objet :** Nouveau message de Contacter la mairie

### Nom

Balme

### Prénom

Pierre

### Sujet

Enquete publique modification du PLU , projet ISDI

### E-mail

[pierre.balme@gmail.com](mailto:pierre.balme@gmail.com)

### Message

Je partage la majorité des inquiétudes de la population de la vallée du Vénéon.  
Accroissement de la fréquentation des camions sur une route sinueuse, dommages à l'environnement, risques pour la qualité des eaux, atteintes à un paysage marquant bien l'entrée d'une vallée magnifique du Parc national des Ecrins .....  
Toutefois, il faut aussi trouver des solutions pour un besoin réel du territoire Oisans , celui de la dépose des matériaux inertes.  
Les solutions sont difficiles entre terrains pentus et plaine (zone humide)  
Je pense que ce sujet relève d'une compétence publique .  
On ne doit pas le laisser à la seule initiative privée.  
Je préconise que ce sujet soit «géré» par la Communauté de communes de l'Oisans dans la mesure où il concerne tout son territoire .  
Avec des études pour la recherche de terrains potentiels , l'idée est aussi de «répartir les incidences négatives » sur plusieurs lieux  
Avec des acquisitions foncières de la C C Oisans  
Avec des appels d'offres pour trouver des exploitants .

Dans une telle démarche de répartition des contraintes, le projet actuellement présenté dans un format réduit et avec la bonne prise en compte des remarques exprimées sur le respect du paysage, de l'environnement , risques naturels .....peut sans doute trouver sa place.

Pierre Balme , habitant du hameau des Ougiers

▪

Bonjour, Monsieur le Commissaire Enquêteur

(55)



Prenons le problème à la base, nous produisons tellement de déchets que nous ne savons plus quoi en faire et où les stocker.

Il faut alors modifier le P.L.U. pour débloquent la situation et transformer des zones Sauvages, fragiles naturelles, en décharge.

Ces décharges sont le résultat de notre entêtement à vouloir détruire pour reconstruire.

Le contexte mondial, bien au delà de notre vision étroite d'habitants ~~et~~ d'entrepreneurs et d'élus de l'oïsans nous fait bien comprendre que la course vers le "toujours plus" doit s'arrêter.

Il est l'heure de faire preuve de courage de casser nos acquis, de prendre un élan positif vers la préservation de ce qui est le plus respectable; la nature.

Rénovons, réparons, restaurons, prenons ~~du~~ recul et faisons preuve de bon sens.

Le bon sens, face à ces chantiers colossaux qui ont lieu dans nos usines à ski et complètement oublié.

TSVP. →

En tant qu'habitant, Éleveur, moniteur  
de ski en reconversion, ayant grandi ici,  
dans la vallée du Vénéon.

Je m'oppose à cette modification du P.L.U  
qui ouvrira grand les portes à ce stockage  
de déchets qui n'ont pas lieu d'être produits.

Merci de m'avoir lu et j'aimerais faire <sup>entendre</sup> ma  
voix aux élus des communes de l'oïsans ainsi qu'aux  
entrepreneurs et directeur de "SATA GROUPE".

Stop au saccage et arrêtons de penser  
qu'à faire des horreurs pour l'argent et  
le tourisme de masse. Merci.

TEILLER Yvan 